

n°30

Février 2019

# DROM

## Bulletin Municipal



LE DROMADAIRE

# SOMMAIRE



<b>MOT DU MAIRE</b> .....	3
<b>INFORMATIONS PRATIQUES</b> .....	4-5
<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>	
Transition énergétique .....	6-8
Brûlage des déchets .....	8
Service universel .....	9
Gendarmerie .....	10-11
<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	
Budgets, finances communales .....	12-13
Employés .....	14
Travaux bâtiments .....	15-17
Cloche école .....	18
Centrale photovoltaïque / Carte communale ...	19
Arbre place du D' Gaillard .....	20
Point d'apport volontaire .....	21
Rencontres d'octobre .....	22
<b>Coopération intercommunale</b>	
CA3B Voirie / Service aux communes / Fourrière ...	23
Syndicat des eaux .....	24-25
ORGANOM .....	26
OVADE .....	27
La fibre ....	28-29
CA3B TAD / Stade Verchère /Aides rénovation / Etik'table.	30
<b>VIE LOCALE</b>	
Fruitière / CCAS .....	31
Ecole .....	32-33
Rétrospective 2018 .....	34-40
Octobre rose .....	41
Calendrier des manifestations / Etat civil .....	41
<b>ASSOCIATIONS</b>	
Don du sang / Fleurissement .....	42
Cinéma .....	43
Sapeurs-pompiers .....	44
Bibliothèque .....	45
A.R.C.M.A. ....	46
Sou des Écoles .....	47
Patrimoine .....	48-49
<b>ANNIVERSAIRE ARMISTICE 1918</b> .....	50-53
<b>GUERRE DE 14-18</b> .....	54-55

Directeur de publication :  
Yves GUILLEMOT, Maire.

Rédaction, conception, réalisation :  
Florence BLATRIX CONTAT,  
Sylvie BADI.

2018 aura été une année de tensions. Tensions entre les grandes puissances. Tensions au sein des pays. Peut-on ne pas être choqué par un reportage Brésilien sur le permis de port d'armes défensif, récemment mis en place par le nouveau Président Jair Bolsonaro, élu démocratiquement fin 2018. Je fais le vœu, en ce début d'année, que nous soyons épargnés, en France, par des dérives de ce genre. La montée des extrêmes dans les pays de l'Union Européenne est un signal fort du désarroi ambiant.

Notre pays a été touché par des manifestations importantes en fin d'année dernière. Par le dialogue, une issue semble possible avec le grand débat national mis en position centrale par nos dirigeants. Ceci est respectable et constructif, si le monologue ne l'emporte pas... J'espère que les gens seront entendus pour que le calme revienne.

Même si notre commune semble préservée de cette agitation, les citoyens de Drom ont sans doute un avis sur l'évolution de notre société. Les doléances des habitants peuvent d'ailleurs être recueillies en Mairie. Certains se sont déjà exprimés. La taille de notre structure a cet avantage de proximité, qui fait que vos élus locaux sont facilement abordables.

En 2019, ceux-ci seront encore fortement mobilisés par les fusions de structures extra communales (syndicat des eaux, de rivières) et les transferts de compétences. La gestion communale se trouve, par conséquent, profondément alourdie par ces mutations. J'espère que ce « passage » apportera, à terme, les améliorations et les simplifications attendues.

Puis il y a notre terre qui n'en finit pas de nous alerter sur d'autres priorités qui devraient nous unir et nous fédérer. Les catastrophes naturelles ne sont plus réellement de cause naturelle, et l'action de l'humain influant sur le climat est une réalité.

Comment ne pas être unanime devant le changement climatique et notre besoin urgent de transition énergétique. Les initiatives communales, citoyennes, dans ce domaine, doivent être prises dès maintenant pour diminuer notre dépendance énergétique. Le projet de parc photovoltaïque sur la commune est en bonne voie, et nous allons mener des actions d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux en nous engageant dans le Conseil en Energie Partagé, porté par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse.

Enfin, je voudrais renouveler mes remerciements à toutes celles et tous ceux qui, par leur implication dans la vie du village, font notre village. La diversité dans nos associations, mais aussi dans les actions des bénévoles sont une ressource que nous devons optimiser. Sachez être les acteurs respectueux et créatifs de la vie de la commune. C'est là que se trouve sa véritable richesse. Je vous laisse découvrir ce 30<sup>ème</sup> numéro du Dromadaire.

**Je vous souhaite beaucoup de moments heureux en 2019.**

Bien à vous

Yves GUILLEMOT Maire de DROM



**MAIRIE DE DROM:**  
Tél. : 04 74 30 67 48  
drom@mairie-drom.fr

**Création impression :**  
GDS EDITIONS  
44 Avenue du mail  
01000 BOURG-EN-BRESSE  
Tél. : 04 74 21 27 37  
E-mail : gdseditions@orange.fr

## ADMINISTRATIONS

La Mairie est ouverte de 13 H à 16 H le mercredi et de 16 H à 19 H le vendredi.

Mairie : 04 74 30 67 48

Mairie, courriel : [drom@mairie-drom.fr](mailto:drom@mairie-drom.fr)

Site internet : [www.drom.fr](http://www.drom.fr)

Page facebook : Drom Village du Revermont

Yves GUILLEMOT, Maire : 07 82 36 72 24

Florence BLATRIX, Adjointe : 04 74 30 67 55

Bernard LARRUAT, Adjoint : 04 74 30 62 06



## Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse :

Téléphone : 04 74 24 75 15

Site internet : [www.grandbourg.fr](http://www.grandbourg.fr)

**Perception** : Bourg Municipale, 8 rue Gabriel Vicaire à Bourg-en-Bresse : 04 74 22 83 90

## SECOURS

**Gendarmerie** : 17 Ceyzériat : 04 74 30 00 10

**Pompiers** : 18 Drom : Chef de Centre,

Anthony PONCET 06 12 26 16 25

**S.A.M.U** : 15

**Numéro d'appel d'urgence européen** : 112

(à utiliser pour les portables)

**Centre Antipoison** : 04 72 11 69 11

## RÉSEAUX

**Réseau d'eau** : Suez – Lyonnaise des eaux :

Service clientèle : 0977 408 408

Urgences 24 H/24 : 0977 401 134

**E.D.F.** : 09 726 750 01 (sécurité, dépannage)

## LITIGES

**Conciliateur** : litiges entre particuliers

Mme Chantal Michel : le 1<sup>er</sup> mardi matin de chaque mois

sur rendez-vous à la Mairie de Ceyzériat, rue Jérôme

Lalande au 04 74 25 09 09

**Défenseur des droits** : litiges avec l'administration,

M. PERDRIX : [gerard.perdrix@defenseurdesdroits.fr](mailto:gerard.perdrix@defenseurdesdroits.fr)

Le jeudi à la Maison de la Justice de Bourg en Bresse

sur Rdv au 04 74 140 140

## SPORT, CULTURE ET ANIMATION

La **bibliothèque** propose gratuitement ses livres tous

les lundis de 18 à 19 H et samedis de 10 à 11 H

à la Salle de réunions.

Le **cinéma** : projection le lundi soir, une semaine sur trois.

Le **club de l'Age d'Or** se réunit tous les mercredis

d'Octobre à Avril à la salle des fêtes de 13 H 30 à 17 H 30.

## PRESSE

**Correspondants de Presse** :

Daniel Brochier (04 74 30 62 53 à Drom)

Voix de l'Ain,

M. Christian MORANDAT ( 04 74 30 68 29 )

Le Progrès.

## CULTE

**Culte** : Messe le dimanche à 10 H 30 (à Drom le dernier

dimanche de septembre, aux Conches les lundis de

Pâques et de Pentecôte), Emmanuel Kabemba, prêtre

à Villereversure : 04 74 30 00 60

## HORAIRES DÉCHETTERIES

Horaires Hiver (du 1 <sup>er</sup> /10/16 au 31/03/17)		Horaires Été (du 1 <sup>er</sup> /04/17 au 30/09/17)	
<b>TREFFORT- CUISIAT</b>			
Lundi	14 h – 17 h	14 h – 17 h	
Mercredi	9 h – 12 h 14 h – 17 h	9 h – 12 h 14 h – 18 h	
Vendredi	12 h – 15 h	12 h – 15 h	
Samedi	9 h – 12 h 14 h – 17 h	9 h – 12 h 14 h – 18 h	
<b>SIMANDRE-SUR-SURAN</b>			
Lundi	14 h – 17 h	14 h – 17 h	
Mercredi	14 h – 17 h	14 h – 18 h	
Vendredi	/	12 h – 15 h	
Samedi	9 h – 12 h 14 h – 17 h	9 h – 12 h 14 h – 18 h	

**Tél. : 06 65 95 96 15**

## HORAIRES FROMAGERIE

Lundi / Mardi	8 h 30 – 12 h / 18 h – 19 h
Mercredi	Fermé
Jeudi / Vendredi	8 h 30 – 12 h / 18 h – 19 h
Samedi	8 h 30 – 12 h / 15 h – 19 h
Dimanche	8 h 30 – 12 h

## TARIFS SALLE POLYVALENTE

	RÉUNION	1 JOUR	2 JOURS
Associations	42 €	62 €	99 €
Particuliers Drom	62 €	110 €	164 €
Autres	99 €	219 €	299 €

Contactez la mairie pour tout renseignement

## SERVICES

Le **Courrier** est relevé du lundi au samedi, à partir de 9 h 00.

Les **Ordures ménagères** sont collectées le mercredi à partir de 5 h 00.

**Transports scolaires** :

Car Ceyzériat : départ 7 h 37

Car Bourg (tout public) : départ 7 h 00.

Ce car peut aussi être utilisé par des particuliers moyennant un tarif de 1,30 €.

**Car du mercredi** : Départ de Drom à 8 h 35 ;

Départ de Bourg à 12 h 15 à la gare ;

12 h 30 au champ de foire.

**Poids public** : contacter la mairie.

**Animaux trouvés** : Contacter la Mairie.



## SOCIAL

**Point Accueil Solidarité** : le Pré de la Cour

01370 MEILLONNAS : 04 74 47 13 00

**Puéricultrice** : Françoise PEULET le jeudi de 15 H à 17 H

**Conseillère en économie sociale et familiale** :

Aurélie BOURCET sur rendez-vous

**Assistante sociale** : Marie-Anne LÉGLISE,

sur rendez-vous.

## CLIC du Bassin Burgien

Au service des séniors, le CLIC – Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique – est un dispositif de coordination de proximité dont l'objectif est d'améliorer la vie des personnes âgées. Il assure un accueil personnalisé et gratuit quelle que soit l'origine de la demande, qu'elle émane de la personne âgée, de sa famille, des services sociaux, du médecin traitant, d'une structure médicale ou hospitalière.

15, rue G. Vicaire 01000 Bourg-en-Bresse

Tél : 04 74 22 11 11

contact@clicbassinburgien.fr



## Mission locale jeunes

La mission locale jeunes accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans formation. Elle assure un suivi personnalisé, une aide à l'orientation, à la formation, un soutien à la recherche d'emploi.

Contact : 04 74 45 35 37

## DON DU SANG

Jeudi 21 mars à Hautecourt

(salle des fêtes) de 15 h 30 à 19 h 00

Lundi 13 Mai à Meillonnas

(salle des fêtes) de 16 h 00 à 18 h 30

Jeudi 23 Mai à Simandre-sur-Suran

(salle des fêtes) de 15 h 30 à 19 h 00

Jeudi 1<sup>er</sup> août à Villereversure

(salle des fêtes) de 15 h 30 à 19 h 00

Lundi 5 août à Jasseron

(salle des fêtes) de 16 h 00 à 18 h 30

Lundi 28 octobre à Meillonnas

(salle des fêtes) de 16 h 00 à 18 h 30

Jeudi 31 octobre à Chavannes-sur-Suran

(salle des fêtes) de 15 h 30 à 19 h 00

## EFS AUVERGNE-RHONE-ALPES

### SITE DE BOURG-EN-BRESSE

Hôpital Fleyriat

900 Route de Paris

01012 BOURG-EN-BRESSE

Tel : 04 74 50 6220

Internet : [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)



## ADMR

(Aide à Domicile en Milieu Rural)

L'ADMR peut apporter une aide aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou malades.

Contact : 04 74 51 86 77

Permanence téléphonique : lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée.

Soins, hygiène Ceyzériat : 04 74 25 05 78

Mail : [info.ceyzeriat.fede01@admr.org](mailto:info.ceyzeriat.fede01@admr.org)



## PETITE ENFANCE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Accueil périscolaire : de 7 h 30 à 8 h 45, de 11 h 45 à 13 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30.

### Assistantes maternelles :

**Monique Leclerc** : 09 80 89 56 97

06 73 98 09 55



Le multi accueil Pom'Cannelle à St Etienne du Bois permet à la fois l'accueil régulier (type crèche) et occasionnel (type halte garderie) d'enfants de 10 semaines à 4 ans. : 04 74 25 08 46

Courriel : [pom-cannelle@orange.fr](mailto:pom-cannelle@orange.fr)

Le RAM (Relais assistantes maternelles)

Le relais assistantes maternelles est un service mis en place pour faire le lien entre les parents (ou futurs parents), les assistantes maternelles et les enfants.

Animatrice responsable : Carmen PEREIRA

Siège du relais : Foyer des Mousserons 01370

TREFFORT CUISIAT : 04 74 42 33 04 - 06 24 67 90 49

Courriel : [relais.caramel@wanadoo.fr](mailto:relais.caramel@wanadoo.fr)



## Caisse d'allocations familiales

Pour une information sur les prestations familiales et les aides d'action sociale, deux services sont à votre disposition 24 heures sur 24.

ALLOCAF : 0810 25 01 10

INTERNET : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

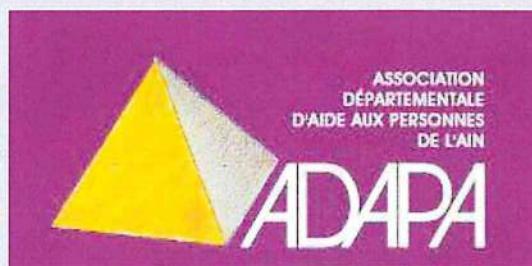


## ADAPA

(Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain)

L'ADAPA est au service des plus fragiles au travers de l'aide à la personne, des soins infirmiers à domicile et autres services.

Contact : 04 74 45 59 65



## AGENCE LOCALE ÉNERGIE CLIMAT

ALEC de l'Ain : Conseil en économie d'énergie

Contact : 04 74 45 16 46

Du lundi au vendredi de 9 H à 12 H

et de 13 H 30 à 17 H.

Site internet : [www.alec01.fr](http://www.alec01.fr)



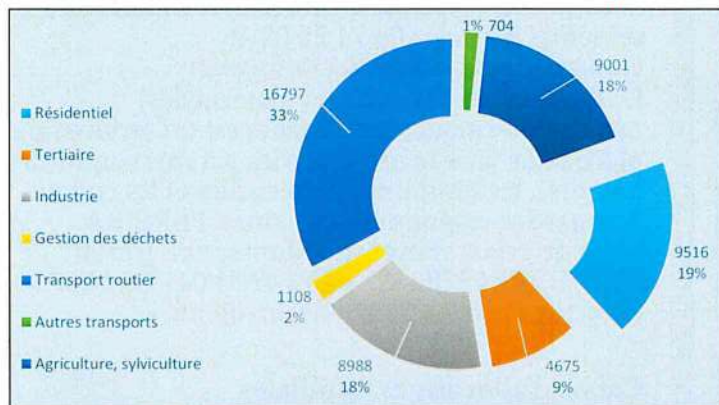
Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'Etat et les collectivités territoriales agissent pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre. Il s'agit d'une part de limiter les consommations d'énergie et d'autre part de privilégier les énergies renouvelables faiblement émettrices de GES. Dans notre Région, le suivi des consommations d'énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre est réalisé par l'Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES Auvergne-Rhône-Alpes).

Consommation d'énergie et émission de Gaz à Effet de Serre en Auvergne-Rhône-Alpes

Part des secteurs dans la consommation d'énergie finale, en Auvergne-Rhône-Alpes, en 2015 (en GWh)



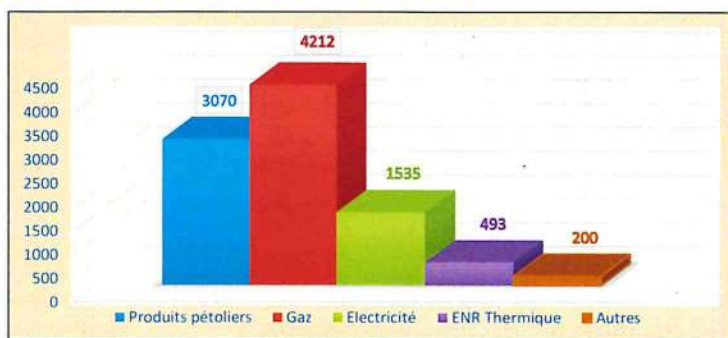
Les secteurs les plus consommateurs d'énergie sont les transports et le résidentiel.

Source : OREGES - Bilan 2017 - Données 2015

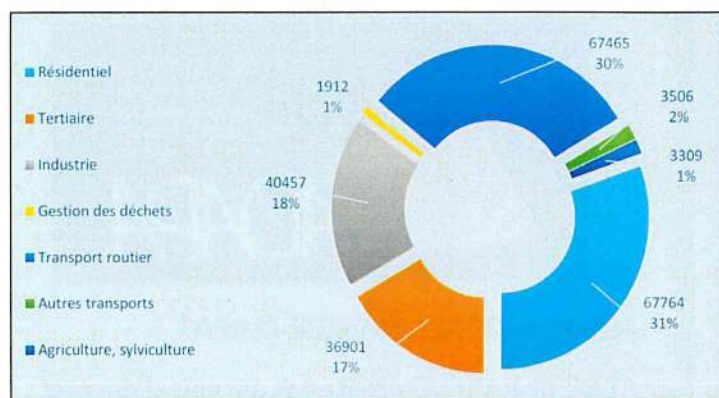
Mix énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes, en 2015 (en GWh)

Les énergies fossiles représentent 62% de l'énergie consommée en région Auvergne-Rhône-Alpes. La part de l'électricité atteint 27%.

Source : OREGES - Bilan 2017 - Données 2015



Part du secteur résidentiel dans les émissions de GES en Auvergne-Rhône-Alpes, en 2015 (en kteqCO2)



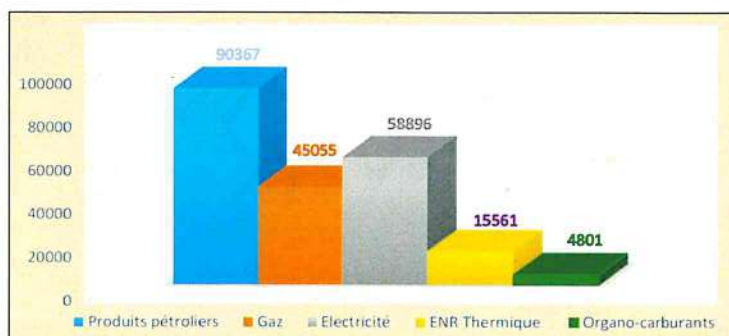
Les transports contribuent pour un tiers aux émissions de GES régionales. Le résidentiel (19%), l'agriculture (18%) et l'industrie (17%) représentent plus de la moitié des émissions de GES.

Source : OREGES - Bilan 2017 - Données 2015

Émissions de GES par source en Auvergne-Rhône-Alpes, en 2015 (en kteqCO2)

L'utilisation des énergies fossiles (gaz et produits pétroliers) est à l'origine des trois quarts des émissions de GES dans le secteur résidentiel.

Source : OREGES - Bilan 2017 - Données 2015



## Aides financières aux rénovations de logement

Le plan de rénovation énergétique des bâtiments prévoit de rénover 500 000 logements par an, dont la moitié occupée par des ménages aux revenus modestes et en situation de précarité énergétique.

Ces aides concernent l'installation de chaudières (sauf fioul) hautes performances énergétiques ainsi que les travaux d'isolation à haute performance énergétique. Plusieurs aides nationales et locales sont disponibles.

### Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique permet de déduire de l'impôt sur le revenu une partie des dépenses éligibles (montant plafonné) pour certains travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements. Si le crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt dû ou si le ménage est non-imposable, l'excédent est remboursé.

Le logement, maison individuelle ou appartement, doit être la **résidence principale** et être achevé **depuis plus de 2 ans** à la date de début de réalisation des travaux.

Le crédit d'impôt s'élève à 30% des travaux (15% pour les parois vitrées). Le montant de dépenses éligibles est plafonné à 8.000 pour les célibataires et à 16.000 € pour les couples.

### Le prêt à taux zéro

L'« éco-prêt à taux zéro » est un prêt à taux d'intérêt nul et accessible sans condition de ressources, pour financer un ensemble cohérent de travaux d'amélioration de la performance énergétique, jusqu'au 31 décembre 2021.



## Programme Habiter Mieux de l'ANAH sous conditions de ressources

### Habiter Mieux sérénité

Habiter Mieux sérénité, c'est un accompagnement-conseil et une aide financière pour faire un ensemble de travaux capables d'apporter un gain énergétique d'au moins 25 %.

#### Le montant de l'aide Habiter Mieux sérénité

Pour les ménages dans la catégorie "ressources très modestes" :

• 50 % du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux sérénité est de 10 000 € maximum.

• + la prime Habiter Mieux : 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 2 000 €.

Pour les ménages dans la catégorie "ressources modestes" :

• 35 % du montant total des travaux HT.

#### L'aide Habiter

Mieux sérénité est de 7 000 € maximum.

• + la prime Habiter Mieux : 10 % du montant total des travaux HT, dans la

limite de 1 600 €.



### Habiter Mieux agilité.

Habiter Mieux agilité c'est une nouvelle aide financière pour faire l'un des trois types de travaux au choix, dans une maison individuelle :

- Changement de chaudière ou de mode de chauffage
- Isolation des murs extérieurs et /ou intérieurs
- Isolation des combles aménagés et aménageables.

Les travaux doivent être faits obligatoirement par une entreprise ou un artisan qualifié RGE (reconnu garant de l'environnement). L'accompagnement par un opérateur-conseil n'est pas obligatoire et les montants d'aide sont identiques au dispositif « Habiter Mieux Sérénité ».

Vous pouvez faire votre demande d'aides en ligne :

[www.monprojet.anah.gov.fr](http://www.monprojet.anah.gov.fr)



Vous pouvez aussi contacter gratuitement un conseiller FAIRE au 0 808 800 700 pour vous accompagner dans vos projets de rénovation.



[monprojet.anah.gov.fr](http://monprojet.anah.gov.fr)  
Une aide en ligne qui change tout !



## Les aides des fournisseurs d'énergie (dispositif CEE)

Certaines entreprises proposent des primes, des prêts bonifiés ou des diagnostics si vous réalisez des travaux d'économies d'énergie.

Les aides proposées sont plus importantes pour les ménages en situation de précarité énergétique et de grande précarité énergétique (selon plafonds de l'ANAH).

Les aides des entreprises qui vendent de l'énergie (électricité, gaz ou GPL, chaleur, froid, fioul domestique et carburants pour automobiles) interviennent dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Ce dispositif oblige ces fournisseurs d'énergie à promouvoir des actions efficaces d'économies d'énergie auprès des consommateurs, y compris auprès des ménages en situation de précarité énergétique pour lesquels des dispositions particulières sont prévues.

Les travaux doivent permettre d'améliorer la performance énergétique de votre logement et doivent respecter des exigences de performances minimales. Vous pouvez consulter les travaux éligibles sur le site du ministère de la Transition écologique et solidaire : [www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisées](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisées)

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SUITE

Les travaux par un professionnel RGE pour les opérations pour lesquelles cette qualification existe.

### Une bonification pour certains travaux : le « Coup de Pouce Chauffage » et le « Coup de Pouce Isolation »

Les ménages peuvent bénéficier de primes exceptionnelles pour les aider à financer l'isolation du toit et/ou des planchers bas ainsi que le remplacement :

- ▶ d'une chaudière au charbon, au fioul ou au gaz (autres qu'à condensation) par un équipement utilisant des énergies renouvelables (chaudière biomasse, pompe à chaleur air/eau, eau/eau ou hybride, système solaire combiné, raccordement à un réseau de chaleur) ou par une chaudière au gaz à très haute performance énergétique d'efficacité supérieure ou égale à 92 % ;

- ▶ d'un équipement de chauffage au charbon par un appareil de chauffage au bois possédant le label Flamme verte 7★ ou des performances équivalentes.

Cette aide est accordée dans le cadre du dispositif des aides CEE jusqu'au 31 décembre 2020.

[www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financer-projet/renovation/aides-entreprises-fourniture-energie](http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financer-projet/renovation/aides-entreprises-fourniture-energie)

Grâce au cumul de ces différentes aides, certains fournisseurs d'énergie proposent déjà des chaudières à 1€ ou des travaux d'isolation à 1€.

PRIMES MINIMALES PRÉVUES PAR LA CHARTE « COUP DE POUCE CHAUFFAGE »	Prime	Prime
	Ménages modestes	autres ménages
<b>Remplacement d'une chaudière* par</b>		
Une chaudière biomasse performante	4 000 €	2 500 €
Une pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	4 000 €	2 500 €
Un système solaire combiné	4 000 €	2 500 €
Une pompe à chaleur hybride	4 000 €	2 500 €
Un raccordement à un réseau de chaleur En R & R**	700 €	450 €
Une chaudière au gaz à très haute performance énergétique	1 200 €	600 €
<b>Remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par :</b>		
Un appareil de chauffage au bois très performant	800 €	500 €

\* Individuelle (ou collective dans le cas d'un raccordement à un réseau de chaleur) au charbon, au fioul ou au gaz autres qu'à condensation.

\*\* Réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération

PRIMES MINIMALES PRÉVUES PAR LA CHARTE « COUP DE POUCE ISOLATION »	Prime	Prime
	ménages modestes	autres ménages
Isolation des combles et toiture	20 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>
Isolation de planchers bas	30 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>

## BRÛLAGE DES DÉCHETS

### Le brûlage des déchets verts, c'est interdit !

En raison de la nécessité de préserver la qualité de l'air, les réglementations relatives à l'écoquage ont évolué en juillet 2017 dans notre département.

#### Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi de composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

#### Quels sont les déchets concernés par cette interdiction ?

Ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...en mélange ou pas avec d'autres déchets.

#### Qui est concerné ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts doit respecter cette interdiction.

En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

#### Quelles sont les alternatives au brûlage ?

Plusieurs alternatives existent : le compostage domestique, la tonte mulching, l'utilisation des branchages broyés et feuilles mortes en paillis pour le potager, le dépôt des déchets verts à la déchèterie.



Le 3 juillet 2017, 2 arrêtés préfectoraux ont été pris afin de réglementer l'écoquage.

L'arrêté SAF 2017-02 réglementant le brûlage, à l'air libre ou en incinérateur individuel, en vue de préserver la qualité de l'air dans le département de l'Ain, s'adresse aux particuliers. Il interdit le brûlage, à l'air libre ou en

incinérateur individuel, des végétaux suivants : déchets verts, végétaux coupés ou sur pied, issus de l'entretien des jardins et des espaces publics ou privés, quelle que soit leur teneur en humidité.

Ces végétaux doivent être acheminés en déchetterie ou en centre de collecte.

L'arrêté SAF 2017- 1 réglemente l'emploi du feu et l'écoquage pour les activités agricoles ou forestières et dans le cadre de la prévention des incendies de forêts.

Il interdit notamment aux propriétaires et ayants droit de porter ou d'allumer du feu à moins de 200 mètres des forêts, par vent fort, lors des épisodes de pollution de l'air, de mars à septembre (dérogations préfectorales possibles de mars à juin et en septembre).

**Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que ...**

... 5 900 km  
parcours par une  
voiture diesel  
récente  
(18 400 km pour une essence)

... 3 mois  
de chauffage  
d'un pavillon  
avec une  
chaudière  
au fioul

... 70 à 920  
trajets  
en moyenne  
pour rejoindre  
la déchetterie  
située à 20 km

Source : Air Rhône-Alpes - 2017

SERVICE UNIVERSEL

La journée défense et citoyenneté (JDC) permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après votre recensement militaire (ou "recensement citoyen"), entre votre 16<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> anniversaire. **Csn Lyon 01 07 26 42 69**

# BIENTÔT 16 ANS !

## PENSEZ AU RECENSEMENT

**C'EST OBLIGATOIRE**




**OBJECTIF CITOYEN**  
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS



DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

## PARCOURS DE CITOYENNETÉ

**3 étapes obligatoires**



- 1** L'enseignement de défense (classes de 3<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>)
- 2** Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr))
- 3** La Journée Défense et Citoyenneté ([www.majdc.fr](http://www.majdc.fr))

*La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !*

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



MINISTÈRE DES ARMÉES



Direction générale pour l'armement



## BIENTÔT 16 ANS !

**PENSEZ AU RECENSEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !**

**QUI ?**  
Tous les Français, filles et garçons, dès les 16 ans.

**POURQUOI ?**  
Pour vous intégrer et permettre votre inscription à la grande école et à l'université. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

**COMMENT ?**  
Deux possibilités s'offrent à vous :

**PAR INTERNET**

- 1 - Cliquez votre compte sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) (vérifier soigneusement que le téléchargement est possible dans votre ordinateur).
- 2 - Remplissez-vous des documents numérisés (carte d'identité en cours de validité).
- 3 - Allez dans le bureau municipal des services (ouvert sur vos démarches), ou, dans le cas contraire, chez un correspondant agréé en ligne.
- 4 - Vous pouvez aller à votre mairie.

**À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**  
Renseignez-vous sur les documents suivants :  
- pièce d'identité et livret de famille



JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SECRETARIAT GÉNÉRAL PUBLIC CORRECTIF  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)





## Les bons réflexes

Suivez les conseils de la gendarmerie de l'Ain

Concernant la protection de votre maison



→ Lors de toute absence de mon domicile, même de courte durée, je pense à verrouiller mes portes et fenêtres et à bien fermer mes volets. Je ferme également mon garage et mon portail.



→ Je ne laisse pas mes clés sous le paillasson ou dans un pot de fleurs.



→ Je ne laisse aucun signe de mon absence en ne laissant pas déborder ma boîte aux lettres.

- Je m'équipe d'une boîte aux lettres normalisée.
- En cas d'absence temporaire, je fais garder l'intégrité de mon courrier par mon facteur ou je fais réexpédier mon courrier sur le lieu de mon séjour.

Je me renseigne auprès de mon bureau de poste, de mon centre courrier ou sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)



→ Je n'hésite pas à investir dans un système de verrouillage performant.



→ Je ne laisse pas mes valeurs à portée de main et de vue (bijoux, espèces, clés de voiture portables...)



→ J'entretiens de bonnes relations avec mon voisinage. Je communique avec mes voisins et je les informe de mes absences.



J'adopte une « vigilance citoyenne »

→ J'informe immédiatement la gendarmerie de tout mouvement que je considère anormal dans mon quartier (en composant le 17)



→ Je pense à relever les immatriculations des véhicules qui me paraissent suspects.

Concernant la vigilance

### La gendarmerie de CEYZERIAT communique :

Votre attention est attirée sur les risques de cambriolages dans les résidences principales et secondaires, en l'absence ou en présence des occupants.

Les gendarmes de CEYZERIAT souhaitent vous rappeler les règles de sécurité, les bonnes pratiques et les dispositifs à votre service.

Le document illustré que vous pouvez consulter à droite de ce texte détaille ce que nous appelons communément :

Agir contre les cambrioleurs.

En cas de doute, un simple appel téléphonique à la gendarmerie (appel gratuit depuis tout poste fixe ou mobile en composant le 17).

### Si vous êtes victime d'un cambriolage :

Appelez le 17 et surtout **ne touchez à rien**. Un technicien sera dépêché sur les lieux et procédera aux constatations et opérations de police technique.

Un réflexe que nous devons tous adopter :

« LA PARTICIPATION CITOYENNE ».

Nous devons être acteur de notre sécurité, nous préoccuper de nos proches et de nos voisins au quotidien.

Signaler une attitude suspecte, le déplacement d'un véhicule, une situation anormale est une démarche citoyenne qui contribue à améliorer notre vie au quotidien.

N'oubliez pas le dispositif « TRANQUILLITÉ VACANCES ». Une inscription dans les locaux de votre gendarmerie (en téléchargeant le document sur internet mais ce n'est pas une obligation) est l'assurance d'un ou de plusieurs passages à votre domicile et l'envoi d'un ou de plusieurs sms sur votre téléphone portable.

Coordonnées de la brigade de CEYZERIAT :

Adresse : 340 avenue du Revermont à CEYZERIAT (01250)

Téléphone : **17** ou **04 74 30 00 10**

### [ESCROQUERIES] Les vols à la fausse qualité

#### Qu'est-ce que c'est ?

C'est le fait, pour un malfaiteur, d'agir en se faisant passer pour un plombier, au agent EDF ou GDF, un ramoneur, un policier, un gendarme, ... lorsqu'il se présente à vous.

Il vous met ainsi en confiance, cherchant à entrer ainsi à l'intérieur de votre domicile pour vous dérober numéraire et objets de valeur.

#### Les « cibles »

Il s'agit souvent de personnes âgées ou vulnérables dont la méfiance est facilement prise en défaut. Elles peuvent être repérées au moment de retirer de l'argent au distributeur automatique de billet par exemple. Elles sont ensuite suivies jusque chez elles.



### Les différents scénarios

Les malfaiteurs ne manquent pas d'imagination. Nous n'avons pas la prétention d'être exhaustifs mais voilà quelques exemples :

1/ Profitant de la mise en confiance, le faux employé ou agent, entre dans le domicile et fait des vérifications de compteur, de radiateur, de cheminée, de conduite de gaz,.... et profite du moindre moment d'inattention pour dérober ce qu'il trouve. Il peut être convaincant avec une tenue, une vague carte et une raison plausible : il pourra par exemple prétexter une inondation chez le voisin pour demander à vérifier si vous n'avez pas eu de dégâts dans votre propre domicile.

2/ Après vérification, le faux employé repart. Et si notamment vous avez été vigilant, il repart sans rien vous dérober.

Se présentent alors à vous quelques temps plus tard des policiers ou des gendarmes (faux évidemment) qui vous annoncent être à la recherche de faux employés dans le secteur ou même avoir arrêté le faux employé qui d'ailleurs peut être avec eux et pourquoi pas, menotté. Ils vous demandent alors d'effectuer des vérifications pour s'assurer que ni votre argent ni vos bijoux n'ont été dérobés. Ils comptent évidemment sur vous pour les amener directement vers votre argent et vos bijoux.

3/ Le faux employé est arrêté. La police (fausse) se présente à vous et vous demande de vous rendre au commissariat ou à la gendarmerie où vous êtes convoqué dans le cadre de l'enquête.... Attention: vous leur laissez l'opportunité de vous cambrioler tranquillement pendant que vous vous rendez à votre convocation.

4/ Après la vérification de vos installations ou appareils, le faux employé vous demande de payer la prestation qu'il vient d'effectuer. En liquide, bien sûr... Le prix peut en être exorbitant et de plus, si vous allez chercher l'argent dans l'endroit où vous cachez votre « bas de laine », vous risquez fort d'être dépossédé du tout.

5/ variante du 4/ Au moment de payer, vous n'avez pas d'argent sur vous. Qu'à cela ne tienne. Le faux employé est d'accord pour vous accompagner jusqu'au distributeur automatique de billet le plus proche.

### L'intervention des gendarmes



Ils possèdent une carte professionnelle qui se présente au format carte de crédit. Elle sera ou non dans un porte-carte (ici exemple des cartes gendarmerie)



### Comment se protéger ?

- vérifiez la qualité de votre interlocuteur : carte professionnelle, véhicule de société,...
- demandez un numéro de téléphone et procédez à un appel. Si vous avez un doute sur la qualité de gendarme ou de policier, composez le 17
- un employé ou agent se présente à vous au motif d'une dégradation ou d'une inondation chez le voisin ou dans la commune : appelez votre voisin ou la commune pour vérifier si vous avez le moindre doute
- évitez de laisser entrer les inconnus chez vous : équipez votre porte d'un œilleton ou d'un entrebailleur
- sachez que les vérifications des entreprises font l'objet d'une communication préalable pour prévenir du passage de leurs agents (boîte aux lettres, affichage dans le hall de l'immeuble,...)
- si vous êtes victime, appelez le 17 le plus vite possible et donnez un maximum de détails (description physique, tenue vestimentaire, type de véhicule, n° d'immatriculation, direction de fuite, ...)
- ne gardez pas chez vous de fortes sommes d'argent
- faites circuler cette information, principalement à votre entourage vulnérable ou isolé (parents, voisins âgés,...)
- **ne donnez jamais votre carte bleue, et encore moins avec son code confidentiel, même si les « policiers » vous parlent de vérifications**

### Les personnes âgées sont les plus vulnérables

N'hésitez pas à parler de ce type de vols et donnez quelques conseils aux anciens de votre famille ou que vous connaissez :

- > lire les présents conseils (au besoin, imprimez leur) ;
- > ne pas ouvrir sa porte aux inconnus mais trouver un moyen de parler avec la (ou les) personne(s) qui se présente(nt) en le (ou les) laissant à l'extérieur;
- > faire l'acquisition d'un téléphone portable (pratique pour être toujours en mesure de faire le 17 ou le numéro des secours en cas de chute par exemple, il permettra de lancer une géolocalisation si nécessaire) ;
- > ne pas hésiter à faire des vérifications par téléphone en appelant un numéro connu (et non pas communiqué par la personne qui se présente)

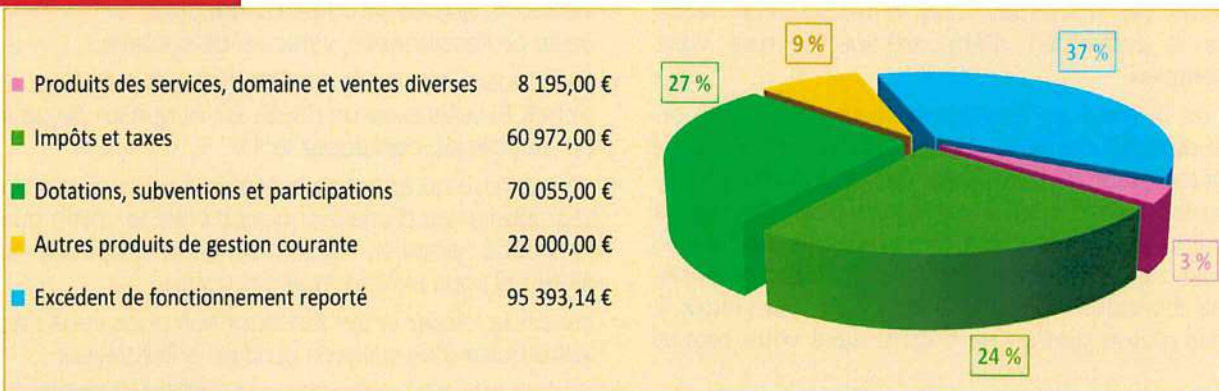
A de très rares exceptions près, les gendarmes qui se présentent à votre domicile sont en uniforme



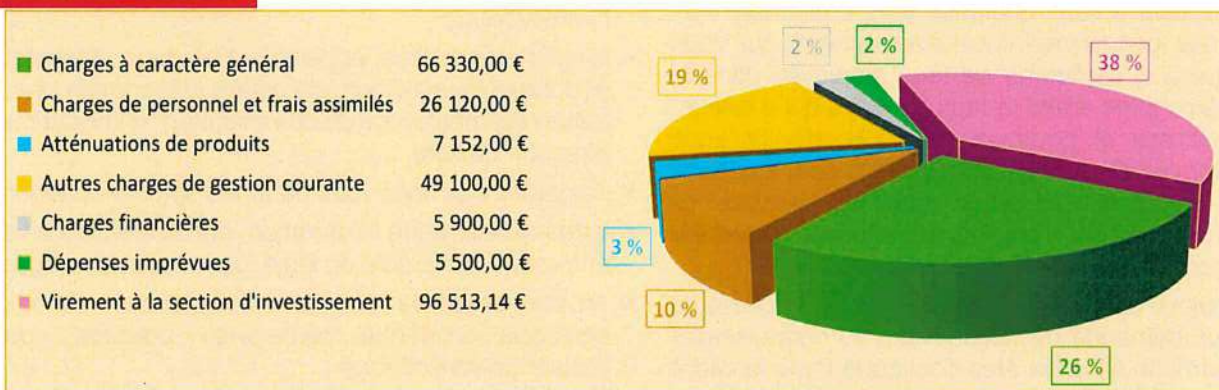
Ils se déplacent généralement en véhicule de gendarmerie.

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018**

**Recettes**



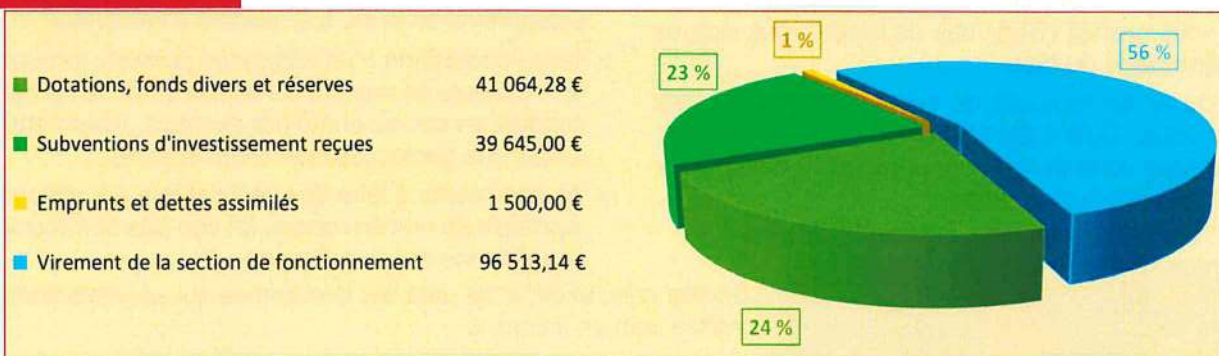
**Dépenses**



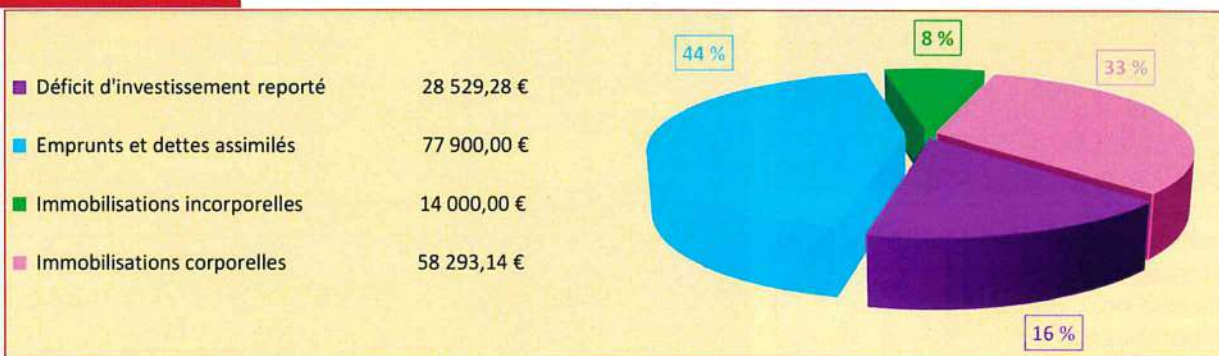
**Le budget prévisionnel adopté pour la section de fonctionnement est de 256 615,14 €.**

**BUDGET D'INVESTISSEMENT 2018**

**Recettes**



**Dépenses**



**Le budget prévisionnel adopté pour la section d'investissement est de 178 722,42 €.**

## INVESTISSEMENT 2018

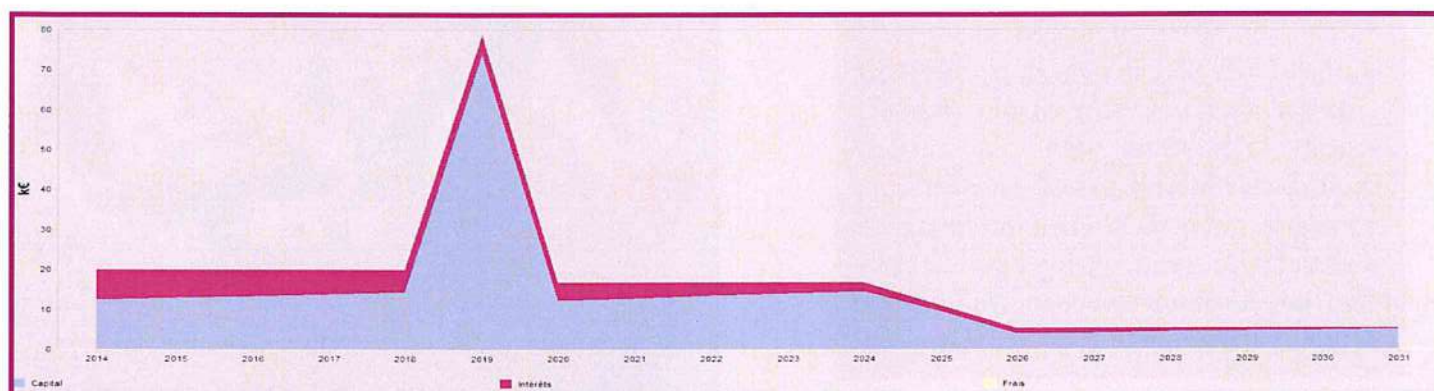
### INVESTISSEMENTS 2018

Carte communale (Dont évaluation environnementale 1 944,00 €)	2 754 €
Travaux accessibilité école Mairie	28 619 €
Volets roulants école	5 007 €
Défense incendie	3 827 €
Mobilier urbain	1 779 €

**TOTAL 41 986 €**



## REMBOURSEMENT DE LA DETTE



La commune poursuit sa trajectoire de désendettement entamée depuis 2014.

Le montant des remboursements de 2018 intègre le remboursement du prêt-relais contracté pour le financement de la construction du terrain multi-jeux dans l'attente des subventions.

Ce remboursement du prêt relais s'est élevé à 62 000 € en 2018 il a été effectué dès réception des subventions.

A la fin de l'année 2018, la dette par habitant s'élève à 518 € ; elle est inférieure à celle des communes de la même strate.

## BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

### SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES	Charges à caractère général	9 850,00 €
	Charges de personnel et frais assimilés	1 500,00 €
	Charges financières	2 838,90 €
	Dotations amortissements	24 962,76 €
	Virement à la section d'investissement	9 147,94 €

**TOTAL 48 299,60 €**

RECETTES	Vente de produits finis, prestations de service	22 200,00 €
	Subventions d'exploitation	12 100,00 €
	Amortissement des subventions	13 999,60 €

**TOTAL 48 299,60 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	Déficit reporté	22 373,13 €
	Amortissement des subventions	13 999,60 €
	Emprunts et dettes assimilés	13 106,80 €
	Immobilisations incorporelles	40 000,00 €
	Immobilisations corporelles	11 000,00 €

**TOTAL 100 479,53 €**

RECETTES	Dotations, fonds divers et réserves	5 169,98 €
	Subventions d'investissement reçues	16 000,00 €
	Emprunts et dettes assimilés	45 198,85 €
	Amortissement des immobilisations	24 962,76 €
	Virement de la section de fonctionnement	9 147,94 €

**TOTAL 100 479,53 €**

### Départ à la retraite de Martine VICARD

Martine a été agent technique à la commune de Drom. Elle a fait valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Embauchée comme stagiaire le 23 novembre 1983 et titularisée le 1<sup>er</sup> décembre 1984 au poste d'adjoint technique territorial à temps partiel. Elle a assuré les missions de propreté dans les locaux communaux. Elle a aussi porté les convocations papier aux différents titulaires de commissions et aux Conseillers d'un pas sportif, avant l'ère du numérique. Bonne retraite Martine.

### Remplacement de Yoan GUILLERMIN

Yoan GUILLERMIN nous a fait savoir en fin d'année 2018 qu'il ne pouvait plus assumer le poste d'agent polyvalent à Drom, pour des raisons d'évolution dans sa carrière professionnelle. Il a assuré pendant trois années la tâche d'entretien de la station d'épuration, de tonte et taille d'espaces verts. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans son nouveau poste.



### Arrivée de Frédéric ROUBAH

Frédéric ROUBAH a une grande expérience dans les espaces verts puisqu'il développe, parallèlement à son emploi à Drom, une activité dans ce domaine. Il habite à proximité, à Montmerle (Commune de Val-Revermont). Il assure également l'entretien sur la commune de Ramasse. Sa candidature, transmise début 2018, a été retenue par la Municipalité le 7 janvier 2019 dans le cadre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité de 1 an. Le volume horaire est de 6 h/semaine.

Ses horaires de travail, pour l'entretien de nos espaces verts, se trouvent augmentés du fait du transfert de la compétence assainissement. La commune n'ayant plus la charge directe de l'entretien de la station d'épuration à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les 2 heures ainsi récupérées seront affectées à la charge supplémentaire de travail, due au passage au zérophytosanitaire.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

**Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) :**

Troisième et dernier volet de ce chantier qui a mobilisé beaucoup d'énergie.

Commencé en 2015 avec la mise en conformité de la salle polyvalente, puis continué en 2016 avec la mise en conformité des toilettes publiques, la mise en conformité des bâtiments Mairie-Ecole Eglise se termine cette année.

Dès le 9 juillet, un gros travail de maçonnerie a été fourni avec la modification d'une ouverture dans la salle de classe côté Sud et la création d'une rampe d'accès.

Tout l'été, les différents corps de métier se sont succédés pour que les travaux soient terminés à temps pour la rentrée des classes.



Photo 1  
Façade ouest projet travaux



Photo 2  
Façade ouest avant travaux



Le nouvel accès Sud permet de mettre en conformité la salle de classe au regard des accessibilités, mais aussi au regard de la sécurité incendie, avec l'issue de secours ainsi créée.

Les toilettes de l'école ont, elles aussi, été modifiées et rénovées.

Une modification de la circulation à l'intérieur des bâtiments a été réalisée afin d'apporter un confort accru pour l'école et la garderie tout en augmentant substantiellement la surface de la bibliothèque.

Un visiophone a été installé à l'entrée de l'école pour répondre aux directives Vigipirate.



Photo 3  
Travaux réalisés

Il reste maintenant de la signalétique à mettre en place, à équiper les marches de l'escalier extérieur de la Mairie-Ecole d'un système adapté et à améliorer l'éclairage dans l'église.

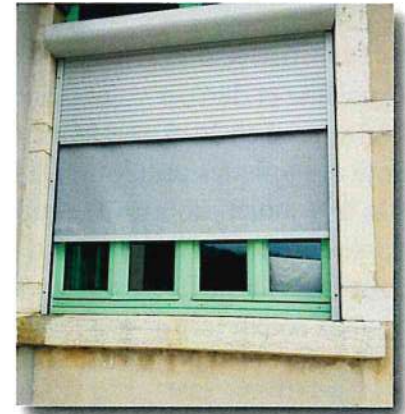
Les travaux seront terminés pour le mois de juin 2019, et l'élaboration du registre des accessibilités de la commune viendra clore ce dossier.



**Merci à tous les bénévoles qui se sont relayés toute la journée du 25 août, pour permettre une rentrée des classes dans une salle dépoussiérée !**

**Volets et rideaux roulants dans la salle de classe :**

Les anciens rideaux des quatre baies vitrées de l'école étaient très vétustes. Il a fallu envisager leur remplacement. Le principe de volets et rideaux roulants électriques a été retenu, pour leur facilité d'utilisation et leur possibilité d'occulter fortement la salle de classe par l'extérieur en période de fort rayonnement lumineux. Un nouveau confort a été ajouté à nos écoliers qui souffraient, parfois, de la chaleur en été. Cette nouvelle installation permet aussi d'effectuer des économies de chauffage l'hiver, en confinant mieux la salle pendant la nuit. Le coût de cette installation s'élève à 5 006.64 € TTC.



**Chemins communaux :**

Remise en état d'un chemin vicinal d'un kilomètre de long, de Drom à Montmerle (Mt Pensey) au nord du village. Décaissement, purge puis apport de matériaux stériles et compactage. Le coût de cette réfection de chemin (attendue depuis des décennies) s'élève à 26 922.00 € TTC.



**Nettoyage du monument aux morts :**

En vue de la préparation de la cérémonie du centenaire de l'armistice de 1918, le nettoyage du monument aux morts a eu lieu le 15 septembre. L'association Patrimoine est venue épauler les élus, l'employé et les bénévoles pour remettre un coup de jeune à notre monument.



**Vente de matériaux rocheux :**

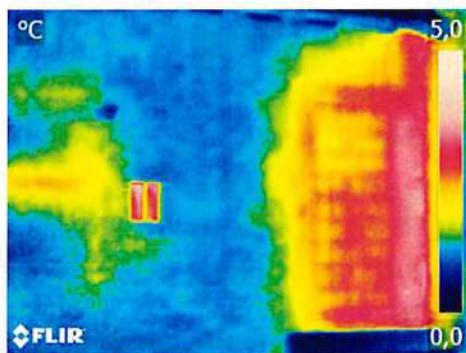
Pour la deuxième année consécutive, le stock de matériaux rocheux présent sur le site de Vers Fay a subi une opération de déstockage.

Ce sont environ 1000 tonnes de déblais rocheux qui ont été enlevés et utilisés pour la création d'une plateforme agricole.



**Chaudières, chauffage et isolation :**

Le début de saison de chauffe de nos bâtiments communaux a été un peu compliqué. On a déploré une grosse panne sur la chaudière bois déchiqueté de la cure au mois de septembre, qui a eu pour conséquence un arrêt d'un mois de l'installation. Des radiateurs électriques sont venus en renfort pour offrir un confort « minimum » dans les logements. Merci aux locataires pour leur patience. Un moteur de décendrage et le système d'allumage ont été changés, pour un montant de 1047.05 € TTC. Cet épisode a permis de se rendre compte des lacunes importantes d'isolation dans ce bâtiment. Le passage d'une caméra thermique pour vérifier le calorifugeage, a permis de visualiser les endroits qui posent problème et qu'il faudra traiter.



Vue du mur extérieur de la salle de bain T3 : les parties en rouge orangé montrent les déperditions calorifiques vers l'extérieur.

Vue de l'intérieur du T3 où l'on observe des ponts thermiques par les rails métalliques de la structure d'isolation.



**En résumé, la chaleur sort facilement du bâtiment !**

Puis au mois d'octobre, c'est la chaudière fioul de l'appartement au-dessus de la salle polyvalente qui déclare forfait. Une fuite d'eau dans le corps de chauffe non réparable nous contraint à organiser son remplacement. Les nouvelles directives sur le chauffage au fioul nous questionnent et nous incitent à un changement radical de chauffage. Les finances communales n'étant pas prêtes à faire un investissement de plusieurs milliers d'euros, nous nous sommes tournés vers une chaudière fioul identique, d'occasion.

La décision de mettre en place une chaudière d'occasion permet, parallèlement, de se faire accompagner dans la réflexion et, sans urgence, d'envisager d'autres modes de chauffage. Pour ce faire, au mois de décembre, la commune a adhéré au Conseil en Energie Partagé (CEP) porté par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, qui va confier à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC 01) un bilan complet de nos bâtiments communaux.

**Massif salle polyvalente :**

Modification du massif qui ne donnait pas satisfaction. Les barrières de protection ainsi posées permettront de mettre en valeur les jardinières du fleurissement qui sont peu visibles sur le mur de la cure.



**La cloche de l'école retrouvée !**

Je me suis fait si discrète depuis ces dernières décennies, que je croyais bien être tombée dans l'oubli !

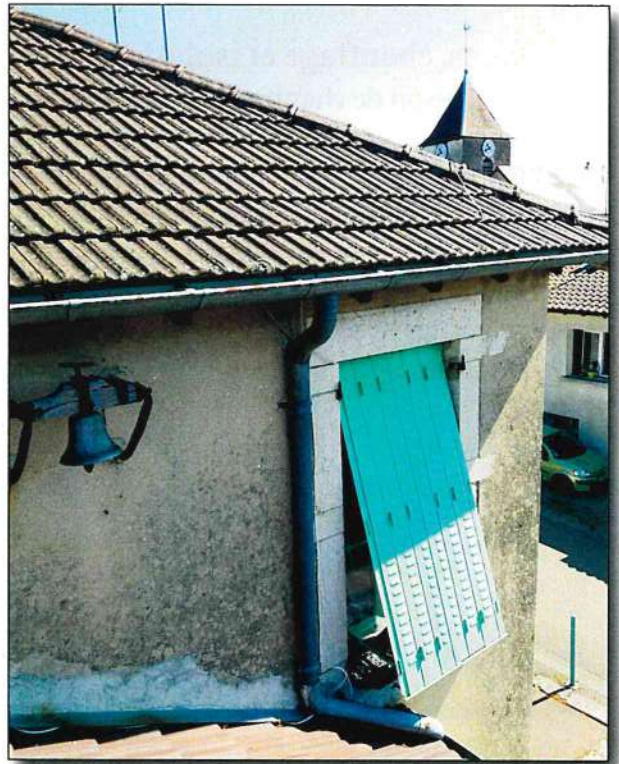
Mais voilà que, par un beau matin du mois d'août 2018, quelqu'un passe à ma proximité.

« Bonjour, je suis là ! S'il vous plaît, je voudrais que l'on s'occupe de moi car je m'ennuie ici. Personne ne me voit et je ne sers plus à rien. Je suis même prête à changer de place, si cela peut être bénéfique à la société »

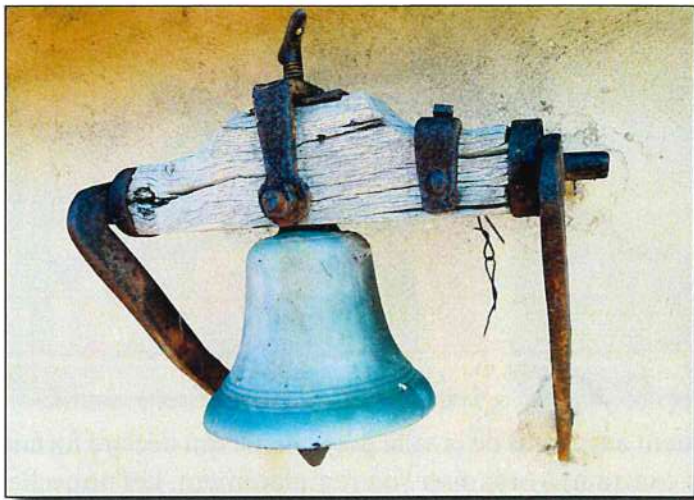
**J'ai été entendue !**

Voilà que l'on me décroche, que l'on me toilette, me farde. Tiens, on trouve la signature de mon artisan créateur. Il s'agit de M. Brun Camille, charron à Drom\*. Ma date de naissance est dévoilée : 1937, normalement ça ne se fait pas !

Puis un nouveau lieu d'habitation m'est proposé. C'est pas mal ! je peux voir toute la cour de l'école avec les enfants. Je vais à nouveau pouvoir les prévenir du début des cours, quand le professeur va m'actionner.



Enfin, je vais à nouveau être utile !  
 Merci de vous être occupés de moi, je revis !  
 Je veillerai sur vous et serai le symbole de longévité de l'école de Drom...



\*Camille Brun était artisan charron à Drom. Né en 1902, il avait repris l'atelier familial à son retour du régiment, au milieu des années vingt. L'atelier se situait au 37 Route du Tunnel (maison Seyve, Vuattoux). Il fabriquait des chars, des tombereaux, des brouettes et aussi des cercueils ! Comme beaucoup d'artisans de cette génération, son activité diminuera vers la fin de sa vie et disparaîtra avec le patron en 1984.



CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Réunion d'information site photovoltaïque



La population sensible au projet de parc photovoltaïque :

Un rendez-vous d'information a eu lieu le vendredi 21 septembre 2018, dans les locaux de la mairie. Il s'agissait de présenter le projet de réaménagement du site de l'ancienne carrière de Drom en parc de panneaux photovoltaïques. Des questions fondamentales ont été abordées et montrent bien l'intérêt que peut générer ce projet pour les générations futures. Ce projet de réhabilitation et de revalorisation de l'ancienne carrière de Drom (Guinet-Derriaz) est accueilli favorablement. Marina Canteau et Jean-Clément Cazzara, en charge du projet, au sein de EDF Renouvelables de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes située à Limonest, expliquent :

"La curiosité est, sans doute, le point d'accès à ce type de réunion informative et si le public n'a pas d'objection particulière par rapport à celui-ci, l'intérêt financier pour la commune en ressort, tout comme la destination de cette électricité "propre" produite. Un questionnement plus technique se fait, également, sur la durée de vie d'un tel équipement tout comme la capacité de recyclage des matériaux utilisés".

CARTE COMMUNALE

Le document d'urbanisme de la commune a fait l'objet de plusieurs réunions dans l'année 2018.

Tout d'abord, fin 2017, l'annonce de l'obligation, pour la commune, de réaliser un diagnostic du système d'assainissement, a été un nouvel obstacle dans le parcours de l'élaboration de la carte communale.

L'estimation financière du diagnostic s'élevant à 45 000 € a, dans un premier temps, mis un frein à l'avancement de ce dossier. Puis, la réponse des services de l'Etat a confirmé cette obligation pour pouvoir continuer le travail.

Le Conseil municipal, dans sa réunion du 19 mars 2018, a donc validé la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence Départementale d'ingénierie pour rédiger le cahier des charges, nécessaire à la consultation des entreprises pour réaliser le diagnostic.

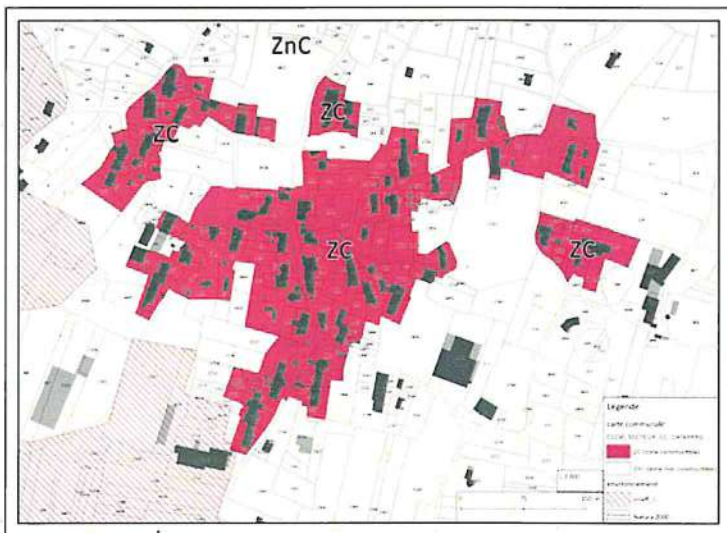
Parallèlement, des propositions de zonage ont été faites à la commission urbanisme et présentées le 15 octobre 2018 par le cabinet d'urbanisme DALLY-MARTIN. Des discussions ont fait l'objet des différents scénarii présentés, la protection des boisements et des haies a également fait partie des échanges dans les réunions de commissions.

Puis, dans sa réunion du 13 novembre 2018, le Conseil municipal a décidé de retenir le scénario le mieux adapté à nos possibilités de construction, en fonction des contraintes du terrain et des contraintes administratives.

La réunion publique du 6 décembre 2018 a permis, entre autres, de présenter le scénario 4 de la zone urbanisée.

Calendrier 2019 :

- Février : finalisation des pièces du dossier
- Délibération d'acceptation du projet d'élaboration de la Carte Communale
- Mars - mai : 3 mois pour l'avis de la MRAE (évaluation environnementale) et les avis des Chambres Consulaires : Agriculture, Préfecture, CDPENAF
- Juin - juillet : enquête publique
- Automne 2019 : correction éventuelle du dossier et délibération d'approbation par le conseil municipal et 2 mois pour l'approbation par le Préfet.



**ARBRES PLACE DU DOCTEUR GAILLARD**

**Rapport du diagnostic biomécanique des 4 arbres de la "Place Docteur Gaillard".**

A la demande de la Mairie, l'Office National des Forêts a procédé, le 14 août 2018, à un diagnostic des arbres de la place Docteur Gaillard.

**Extraits du rendu de l'expertise (rapport complet de 8 pages) :**

Implanté sur la "Place Docteur Gaillard", les quatre arbres, objet de l'étude, sont placés sous la responsabilité de Monsieur le Maire, maître d'ouvrage.

Les quatre arbres se situent sur une place publique, servant de lieu de stationnement et de lieu où se déroulent diverses manifestations. Soucieux de leur état, Monsieur le Maire a décidé de faire réaliser un diagnostic de dangerosité, avec pour objectif la description de leur état mécanique et de faire des propositions de travaux à mettre en œuvre pour prévenir ou réduire les risques.

**1) Appréciation de la dangerosité :**

Un arbre dangereux est un arbre qui réunit les deux conditions suivantes : présence d'une probabilité de rupture et présence d'une cible pouvant être atteinte en cas de chute. L'importance de la cible est déterminée suivant la

typologie de la population présente (enfants - adultes) et le taux de fréquentation.

La probabilité de rupture est appréciée en recherchant les défauts mécaniques et en évaluant leur impact sur le métabolisme, sur la structure et la tenue de l'arbre.

Pour cette étude, nous n'avons pas jugé utile d'utiliser le "resistograph".

Resistograph : Appareil qui relate la résistance du bois à la pénétration d'une aiguille en inscrivant le résultat des mesures sur un graphique.

**2) Critères sélectionnés :**

Stade de développement :

Les 4 arbres expertisés sont arrivés au stade dit de la "maturité". Cela implique qu'ils ont une croissance faible et ont une capacité à réagir à une taille de réduction généralisée plus faible qu'un arbre jeune ou adulte. En conséquence l'ONF déconseille toute taille de réduction de ces arbres sur lesquels il n'a pas été détecté de défauts mécaniques importants.

(Mature : la couronne atteint son plein développement, du bois mort ainsi que des trouées commencent à apparaître. Il n'y a plus de dominance apicale)

**Vitalité :**

Elle est décrite par une numérotation allant de 0 à 4.

Les 4 arbres sont classés en catégorie 0 : pousses annuelles importantes, pas de trou dans la couronne.

- 1) Tilleul européen de diamètre 67 cm à 1.30 du sol, d'une hauteur de 17 mètres à maturité.
- 2) Marronnier d'Inde diamètre 56 cm, d'une hauteur de 16 mètres à maturité.
- 3) Marronnier d'Inde diamètre 67 cm, d'une hauteur de 15 mètres à maturité.
- 4) Tilleul européen de diamètre 75 cm, d'une hauteur de 16 mètres à maturité.



Préconisations de sécurité :

**1) Abattage :**

Actuellement, aucun arbre ne présente un risque de rupture important nécessitant un abattage.

**2) Mise en sécurité des arbres :**

Actuellement, les 2 marronniers ont du bois mort de plus de 5 cm de diamètre dans leur couronne. Un enlèvement de ce bois mort sera à prévoir.

**Conclusion :**

Ce diagnostic a permis de dresser un bilan phytosanitaire de ces 4 arbres. Tous peuvent rester.

Les contrôles réguliers devront être faits afin de vérifier l'évolution des défauts constatés.

Cette démarche reste indispensable pour minimiser la dangerosité de ces arbres et assurer la pérennité de ce patrimoine arboré.

**Ce diagnostic constitue un des éléments nécessaires à la bonne gestion de ces arbres, dans un souci de sécurité.**

**La commune de Drom, propriétaire, devra en tenir compte dans ses choix immédiats et futurs.**

### Un PAV enrichi

Depuis le mois d'août 2018, notre PAV s'est enrichi d'un container textile. La commune a sollicité l'installation d'un container à côté du Point d'Apport Volontaire, qui se situe vers la station d'épuration, afin d'améliorer encore le tri, et de supprimer les textiles usagés qui sont mis par erreur dans les ordures ménagères.

En effet, les textiles usagés causent des arrêts techniques importants de l'usine OVADE. L'usine OVADE est l'usine qui traite nos déchets ménagers.

Attention, ce container ne reçoit pas les textiles souillés et/ou mouillés... Voir les consignes de tri affichées sur le container.

Chaque semaine, l'employé communal ou les élus ( ou tous ensemble) ramassent les déchets qui sont laissés à même le sol :

- Verre cassé,
- Cartons souillés,
- Caisses plastique cassées,
- Textiles souillés,
- Emballages très encombrants,
- Déchets verts,
- Palettes,
- Jouets cassés,
- Appareils ménagers usagés,
- Litière d'animaux de compagnie et d'autres objets innommables !



Même s'il appartient à la collectivité de s'organiser pour assurer un bon service public, ce n'est pas à la commune de supporter les frais de ces actes irresponsables. Le contrôle de ce point d'apport sera renforcé, afin de verbaliser les personnes irrespectueuses.



### Un PAV n'est pas une décharge



Les collectivités ont apporté des réponses concrètes en proposant des déchèteries et un ramassage des ordures ménagères en porte à porte : des solutions existent donc pour chaque objet au pied des containers. Imaginez à quoi ressemblerait cet endroit au bout d'un mois si personne n'enlevait ces objets abandonnés !

Si vous ne savez pas où mettre ces déchets, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Des solutions correctes de traitement des déchets existent ! Ces solutions ne sont pas forcément payantes ; il faut seulement avoir la volonté de le faire !!!

**Rencontres spéléologiques d'octobre avec l'AGEK.**

En octobre dernier, notre commune a accueilli, avec la commune de Ramasse, les 28<sup>èmes</sup> rencontres d'octobre de la Fédération Française de Spéléologie organisées par l'AGEK (Association de Gestion des Espaces Karstiques). Lors de cette session, le thème privilégié était l'étude des poljés. Notre vallée sèche était donc toute indiquée pour recevoir cette manifestation.

Cette rencontre a commencé le jeudi soir, à Corveissiat, avec la projection en 3D des plus belles grottes au monde. Une soirée a été consacrée à la vallée sèche de Drom Ramasse vendredi soir, puis une journée de découverte sur le sentier de l'eau et visite du tunnel de Drom a eu lieu le dimanche.

Ce fut un gros travail de l'AGEK qui a fait visiter notre vallée aux scientifiques et géologues français et étrangers. L'association a proposé ses hypothèses de fonctionnement hydraulique de notre milieu karstique en conférence durant toute cette période.

Lors de la réception officielle à Drom, le Président Philippe VERMEIL s'est vu remettre par le Maire un trophée qui marque l'événement ; il s'agissait d'un morceau de rail de voie ferrée façonné pour l'occasion et marqué de la date des rencontres (Un clin d'œil au tunnel de Drom avec ce morceau de voie ferrée qui provient du chantier de creusement de l'ouvrage entre 1859 et 1869, voie ferrée qui servait à évacuer les gravats issus du creusement).



Lundi 15 octobre, les rencontres se sont terminées avec une visite confidentielle d'une des plus belles grottes du Département de l'Ain, découverte en 2018 par un membre de l'AGEK.

**AGEK SECTION SPÉLÉOLOGIE**  
ASSOCIATION DE GESTION DES ESPACES KARSTIQUES



### VOIRIE

Cette année, les travaux de réfection de voirie ont porté sur la Montée des Vignes en dessous des travaux réalisés l'année dernière. La partie allant de la Croix à l'intersection avec le chemin des Conches a été traitée en enrobé. Ces travaux ont permis de mieux prendre en compte les eaux pluviales ; une grille a été créée en bas du chemin des Conches.



Par ailleurs, comme chaque année, des opérations de point-à-temps ont été faites sur nos voies afin de boucher des trous en formation et éviter qu'elles ne se dégradent.

Le programme de fauchage et d'élagage des voies et chemins a été le suivant : Montée des vignes, Route Hector Caillat, Chemin du Réservoir, Chemin des Meaux-Jours, Route des Dolines, Chemin des Bourbouillons et Chemin de Javernaz.

### SERVICE AUX COMMUNES

#### Dispositif de schéma des services aux communes :

Le dispositif de schéma des services aux communes mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en Bresse (CA3B) concerne les domaines suivants :



### FOURRIÈRE ANIMALE

C'est dans le cadre de ce service aux communes que la CA3B a mis en place un accès mutualisé à la fourrière animale.

Ceci répond aux Dispositions suivantes du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) :

L'article L 211-22 fixe les obligations du Maire en matière de gestion de la divagation animale o Art L 211-23, enrichi de l'ordonnance 2000-914 du 18/09/2000 et de la loi 2005-157 du 23/02/2005, précisant les conditions selon lesquelles un chien ou un chat peuvent être considérés comme étant en état de divagation Art L 211-11, L 211-12, L 211-13 et L 211-16 relatifs aux animaux dangereux, aux chiens de catégorie, aux obligations de leurs détenteurs et aux pouvoirs de police du Maire en la matière

- **Urbanisme et aménagement.**
- **Juridique.**
- **Prêts de matériel.**
- **Fourrière animale.**

Ces services et prestations, mis en œuvre par la CA3B, à l'attention des communes du territoire sont mobilisables par les élus communaux et le personnel administratif des mairies.

Art L 211-24 et L 211-25 relatifs aux obligations des communes en matière de fourrière animale et à sa gestion.

Art L 214-6 relatif aux normes sanitaires et de protection animale applicables aux fourrières animales

Aux dispositions relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement dont relèvent les centres animaliers (Rubrique 2120 de la nomenclature ICPE) :

Code de l'environnement : art L 512-1 et L 512-8 relatifs aux régimes de déclaration ou d'autorisation des centres animaliers en fonction de leur capacité d'accueil o Décret 2006-678 du 8 juin 2006 établissant la nouvelle nomenclature ICPE.

**Si vous voyez ou recueillez un animal errant, vous devez prévenir la Mairie qui activera la procédure.**

**Notre syndicat de production et de distribution des eaux, le syndicat AIN SURAN REVERMONT, a été regroupé avec trois autres syndicats, suite à la loi NOTRE et le transfert de la compétence eau à la communauté d'agglomération du bassin de vie de Bourg-en-Bresse.**

**Un peu d'histoire...**



**Raccordement au réseau d'eau potable en 1957**

Depuis 1957, notre commune est desservie par un réseau d'eau potable. Cette distribution était réalisée par le Syndicat des Eaux de Chavannes-sur-Suran qui alimentait les communes Drom, Ramasse, Montmerle, Dhuy et Chavannes-sur-Suran. L'eau distribuée par le syndicat de Chavannes provenait d'une source située au pied de l'abbaye de Sélignac sur la commune de Simandre-sur-Suran.

**Création du syndicat Ain-Suran-Revermont**

Le syndicat est créé le 21 janvier 1966 pour assurer la production et la fourniture d'eau potable aux collectivités adhérentes. Il s'agissait de produire une alimentation en eau de qualité, pérenne et suffisamment abondante.

C'est à Conflans que le Syndicat a trouvé les ressources nécessaires dans une nappe alluvionnaire de la Rivière d'Ain. La station de pompage de Conflans et les puits ont été construits puis les raccordements réalisés.

Il a fallu attendre 1973 pour que le syndicat de Chavannes soit raccordé à ce réseau.





Puits et station de pompage

## Adhésion du Syndicat de Chavannes au Syndicat ASR

En 2000, le Syndicat de Chavannes a adhéré au syndicat AIN SURAN REVERMONT.

Depuis le 1er janvier 2001, chaque commune adhérente était représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants élus par les Conseils Municipaux.

Depuis cette date, le syndicat ASR assurait la production et le transport de l'eau potable, du captage aux points de livraison des communes adhérentes. Le syndicat réalisait

les investissements sur les infrastructures ; l'exploitation et la distribution d'eau potable étaient assurées par SUEZ-Lyonnaise des eaux dans le cadre d'une délégation de service public.

Le syndicat ASR regroupait les communes de : Bohas - Meyriat - Rignat, Ceyzériat, Nivigne et Suran, Corveissiat, Courmangoux, Drom, Grand-Corent, Hautecourt - Romanèche, Jasseron, Meillonas, Ramasse, Revonnas, Simandre-sur-Suran, Val-Revermont et Villereversure.

## Et maintenant ?

### Création du nouveau syndicat BRESSE SURAN REVERMONT

La loi NOTRe du 7 août 2015 a prévu un transfert obligatoire des compétences «eau et assainissement» vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans notre communauté d'agglomération, il a été décidé que ce transfert interviendrait au premier janvier 2019.

Cette décision a conduit à la fusion de notre syndicat avec 3 autres syndicats des eaux : Bresse-Revermont, Moyenne Reyssouze, Saint-Amour Coligny.

Ce regroupement correspond à une logique territoriale et rassemble des entités qui ont des points communs. En effet notre syndicat vendait près de 40% de sa production d'eau aux syndicats Bresse-Revermont et Saint-Amour Coligny.

### Caractéristiques des syndicats regroupés



	AIN-SURAN-REVERMONT	BRESSE-REVERMONT	MOYENNE REYSSOUZE	S' AMOUR-COLIGNY	BRESSE-SURAN-REVERMONT
NOMBRE D'HABITANTS	17 000	9 500	5 700	7 500	39 700
NOMBRE DE COMMUNES	15	11	5	17	48
LINÉAIRE RESEAU (Km)	381	343	177	266	1 167
VOLUME PRODUIT (m3)	2 500 000	60 000	620 000	820 000	4 000 000
PRIX DE L'EAU (m3)	2,26	2,20	2,03	2,39	2,22



### Fonctionnement

Chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Les délégués sont désignés par la Communauté d'Agglomération. Dans notre commune, Florence BLATRIX CONTAT est déléguée titulaire et Michel GUILLOT délégué suppléant.

Le nouveau siège du Syndicat est situé à Marboz, 2, rue de la Cure.

La fusion n'aura pas d'impact sur le service aux abonnés et l'exploitant de notre réseau demeure SUEZ-Lyonnaise des eaux.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN  
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

**Quelques astuces pour bien trier le verre !**

Le verre est un matériau recyclable à 100% et à l'infini. Encore faut-il bien le trier. En effet, chaque habitant jetait encore 8 kilos de verre dans les ordures ménagères en 2016 !

**Pots, bocaux et flacons se trient aussi**

Bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre : tous ces emballages sont à trier et à déposer dans les conteneurs à verre. Ainsi, ils seront dirigés vers un centre de recyclage du verre puis dans une verrerie afin d'être fondus pour former de nouveaux emballages.

**Vaisselle, vitrage, ampoule : à la déchèterie**

Vaisselle cassée, vitre brisée, ampoule grillée : tous ces déchets ne doivent pas être déposés dans les conteneurs à verre car ils font partie des indésirables des centres de recyclage du verre. Stockez-les chez vous avec les autres déchets interdits de poubelle, dans une boîte à chaussures par exemple, avant de les apporter en déchèterie.

**Avec ou sans couvercle**

Lors du tri, vous pouvez laisser ou non les couvercles des emballages selon votre préférence (même les montures métalliques). En effet, ils seront récupérés lors d'un tri effectué dans l'usine de recyclage du verre.

**Pas de besoin de lavage**

Avant d'être déposés dans les conteneurs dédiés, les emballages en verre doivent être vidés de leur contenu mais leur lavage n'est pas nécessaire, ce qui permet de préserver la ressource en eau.

**Pas de verre dans ma poubelle**

En tout cas, le verre ne doit pas être jeté dans la poubelle grise. En effet, l'usine de méthanisation OVADE, qui reçoit l'ensemble des déchets ménagers, n'est pas adaptée pour recevoir du verre : d'une part, cette matière abrasive risque d'endommager ses équipements lors du tri ; d'autre part, le verre n'est pas valorisable dans cette usine et finira avec les refus, dans les casiers d'enfouissement du site de La Tienne ...

**En verre**  
et contre tous  
les préjugés,  
**les pots, bocaux,**  
**flacons se trient aussi**  
avec ou sans couvercle



#RecyclonsLeVerre



**3 bouteilles sur 10**  
sont encore jetées dans  
le conteneur d'ordures  
ménagères



#RecyclonsLeVerre



**20 000**  
tonnes de compost  
pour les agriculteurs.

**5 000**  
familles fournies  
en électricité.

*Les métamorphoses*  
d' **OVADE** [www.ovade.fr](http://www.ovade.fr)

Par la méthanisation des déchets,  
l'usine OVADE change vos déchets  
en énergie et compost.

**organom**  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DU SUD-EST  
REUNIONNAIS ET ASSOCIATION DES COMMUNES ADHÉRENTES

**OVADE**  
USINE DE MÉTHANISATION  
ET DE COMPOSTAGE

### OVADE : quand le déchet devient produit

L'**usine OVADE** est un équipement de traitement innovant qui permet de valoriser une partie des déchets ménagers et ainsi de diminuer leur enfouissement. Située sur le site de La Tienne, à Viriat, elle est exploitée par l'entreprise Tiru pour le compte du syndicat Organom.

Grâce à ses 3 étapes de **tri mécano-biologique, méthanisation et compostage**, OVADE récupère la matière organique des déchets ménagers qu'elle transforme en biogaz, source d'énergie (électricité et chaleur), et en compost valorisable en agriculture. L'usine peut accueillir jusqu'à 66 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles chaque année et ainsi produire :

- 9 300 000 kWh électriques, soit la consommation annuelle de 5000 foyers (hors chauffage)
- 20 000 tonnes de compost à la norme NFU 44-051

### Pour une bonne métamorphose des déchets ...

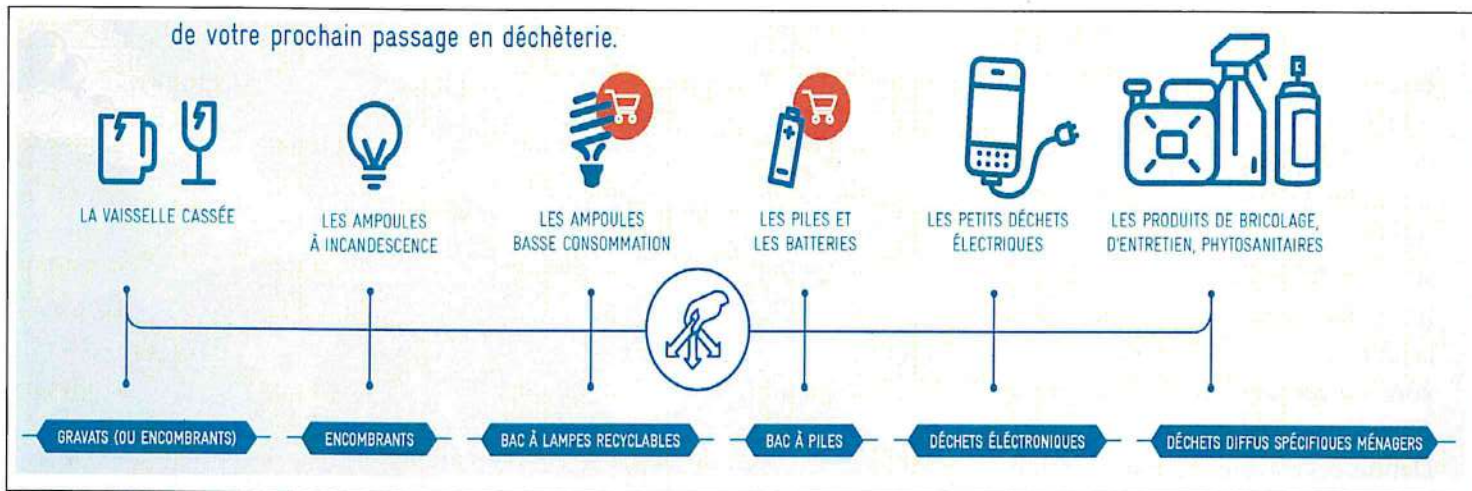
L'usine OVADE **valorise la matière organique** contenue dans les déchets ménagers : épiluchures de fruits et légumes, restes de repas, mouchoirs en papier ...

Au contraire, certains déchets perturbent son bon fonctionnement : ces indésirables ne doivent donc en aucun cas être jetés dans la poubelle des ordures ménagères.

Parmi eux, on trouve :

- le **verre**, recyclable à l'infini, à déposer dans les containers dédiés
- les **textiles, linges de maison, chaussures** à apporter dans les bornes de collecte
- les **produits nocifs** (voir ci-dessous) à porter en déchèterie.

de votre prochain passage en déchèterie.

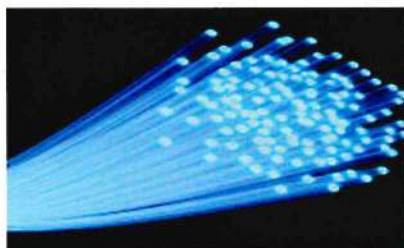


**Vous souhaitez visiter l'usine OVADE ? Inscrivez-vous aux portes ouvertes organisées le samedi 23 juin.**  
**Informations et réservations : [s.marques@organom.fr](mailto:s.marques@organom.fr) ou 04 74 45 35 51**

### Un beau projet, une longue attente...

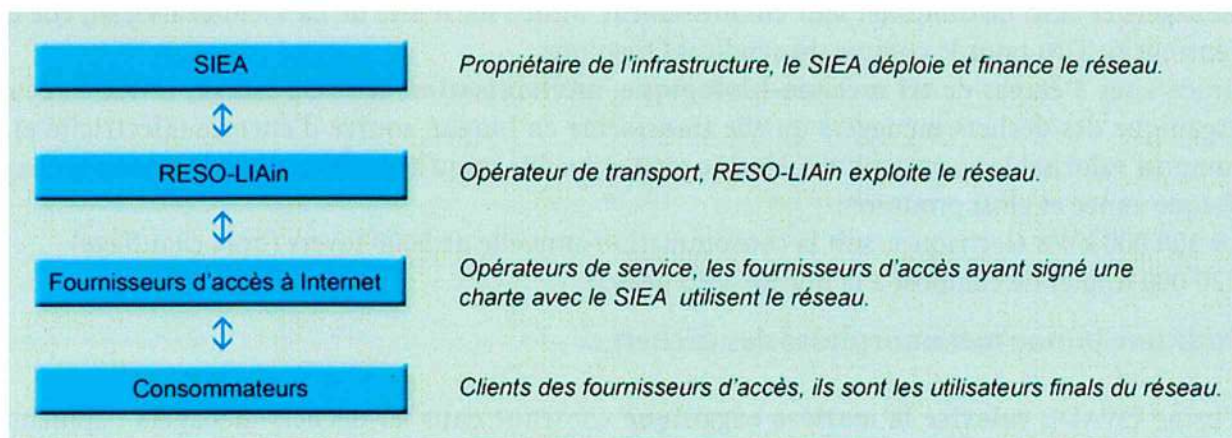
#### Un projet unique

Dans notre département, afin d'éviter la fracture numérique, le **Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication (SIEA)** a décidé dès 2005, en partenariat avec les communes de l'Ain, de déployer le réseau public Fibre Optique Li@in (Liaison Internet de l'Ain). Véritable outil d'aménagement et de développement numérique du territoire, le réseau Li@in avait pour objectif de répondre aux besoins actuels et futurs des particuliers et des professionnels.



Notre département a été le premier en France, à initier un déploiement sur l'ensemble du territoire avec une gestion en Régie. En effet, le SIEA a créé une régie, RESO-LIAin qui gère, contrôle et entretient le réseau LIAin, et assure la liaison avec les fournisseurs d'accès à Internet offrant leurs services aux abonnés. C'est la régie qui est en contact avec les fournisseurs d'accès à Internet, utilisant le réseau. La relation avec l'abonné est, quant à elle, uniquement gérée par les fournisseurs d'accès à Internet.

#### Qui fait quoi ?



#### Un déploiement étalé jusqu'en 2021

Le déploiement de la fibre a débuté en 2008 et se poursuivra jusqu'en 2021.

Depuis 10 ans, le SIEA a déployé 100 000 prises. 234 communes du département sont déjà desservies par la fibre Li@in. Sur les 100 000 foyers ou professionnels éligibles, seuls 37 300 ont pour l'heure choisi d'installer la fibre et souscrit un abonnement. Deux artères de ce réseau traversaient notre territoire depuis 2011/2012 : la première arrivant de Meillonas en direction de Montmerle, la seconde arrivant de Jasseron par les Combes en direction de la route de Simandre jusqu'au carrefour de Montmerle. Pourtant, il a fallu attendre 2017 pour que notre commune soit retenue dans le projet de déploiement.

En avril 2017, l'entreprise SOBECA est intervenue afin d'acheminer la fibre depuis la ligne principale qui arrivait vers la Croix jusqu'à une armoire NRO (Noeud de Raccordement Optique) située derrière l'abribus.

Il a ensuite été nécessaire d'acheminer la fibre jusqu'aux habitations soit par voie souterraine lorsque les réseaux étaient enterrés, soit par voie aérienne. Depuis ces travaux, la quasi-totalité de notre village est éligible à la fibre.

Une réunion publique d'information a été organisée le 3 mai 2018.



## Comment accéder au service ?

Le SIEA réalise votre raccordement au réseau public Fibre Optique Li@in.  
Il reste à la charge de l'abonné :

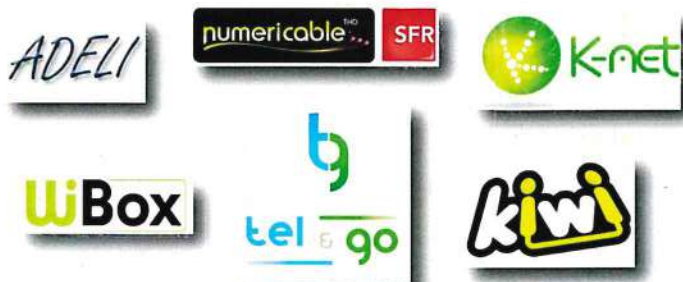
- le réseau de desserte interne au logement ;
- le montant de l'abonnement mensuel et autres frais éventuels, selon l'opérateur et l'offre.

Vous pouvez tester votre éligibilité sur [www.reso-liain.fr](http://www.reso-liain.fr)

Vous pouvez contacter les opérateurs partenaires afin de connaître leurs offres et souscrire l'abonnement qui vous est le plus adapté.

La prise d'abonnement, auprès de l'opérateur, lance le processus de raccordement de votre logement ou bâtiment au réseau de Fibre Optique Li@in. Aucun règlement ne sera demandé par votre opérateur avant que votre connexion au Très Haut Débit Fibre ne soit effective.

Opérateurs partenaires du réseau Li@in dédiés aux particuliers proposant des offres sur votre commune :



**TESTEZ  
VOTRE ÉLIGIBILITE  
EN QUELQUES CLICS**

### La FIBRE OPTIQUE : Technique par excellence pour le TRÈS HAUT DÉBIT

- Débit d'informations supérieur aux autres technologies (Adsl, Wifi, Satellite) et symétrique :  
**Jusqu'à 400Mb/s** pour les particuliers (selon les opérateurs)  
**Jusqu'à 1Giga** pour les professionnels,
- Rapidité/Simultanéité,
- Fiabilité/Sécurité avec une fibre par abonné,
- Insensibilité aux interférences extérieures,
- Qualité de service, suivi et contrôle

## Un Nouveau Monde s'ouvre à vous

Capacité  
Rapidité  
Simultanéité  
TV HD 3D  
Fluidité de connexion  
Symétrie  
Sécurité

**Li@in**  
Réseau public  
Fibre optique  
des Communes de l'Ain

Mairie de DROM  
1 Place Docteur  
GAILLARD  
01250  
Drom  
Village du  
REVERMONT

# Accédez à la Fibre Optique à Drom

Interconnexion de sites distants  
Hébergement à distance  
Partage de connexions  
Téléphonie sur IP  
Vidéo/Visio-conférence



Internet Très Haut Débit  
Téléchargement immédiat  
Fichiers photos / vidéos/plans...



Téléphonie  
Fixe illimitée  
TV HD/3D  
TV sur le Net  
Jeux en ligne

**Testez votre éligibilité**

[www.reso-liain.fr](http://www.reso-liain.fr)



### TAD : Transport A la Demande

C'était une demande très forte des habitants depuis la création de la CA3B. La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse a confié l'exploitation de son service de transport à l'entreprise Keolis. D'ici cet été, un service de transport à la demande sera mis en œuvre sur les 75 communes du territoire dès qu'une personne le réserve. Concrètement, l'usager devra téléphoner à une centrale de réservation en indiquant le lieu où il souhaite se rendre. Les points d'arrivée sont fixés dans des communes qui concentrent les services et sont définis par secteur. Le retour pourra se faire dans la commune d'origine à condition de le réserver. Ce service fonctionnera du lundi au samedi, avec pour le secteur F (celui qui concerne Drom) 5 allers-retours par jour (sous réserve).  
Exemple : je pars de Drom. Je peux aller à Ceyzériat ou Bourg-en-Bresse. Le retour peut se faire à Drom sur réservation. Le coût du trajet est celui d'un ticket de bus : 1,30 €, soit 2,60 € l'aller-retour.



### Stade Verchère : deuxième phase de travaux :

La Communauté d'Agglomération poursuit la modernisation du stade Verchère. Après la construction de la tribune nord en 2017, c'est la rénovation de la tribune sud qui commence en cette fin d'année. La tribune Millet sera démolie pour être reconstruite améliorant le confort de tous les usagers. Elle sera équipée de deux grands vestiaires aux normes des fédérations sportives, proposera des locaux pour le staff, une infirmerie et un local dédié au contrôle anti-dopage. La tribune Senetaire rénovée comprendra une salle réservée à la presse, une buvette et un salon privé pour l'accueil des événements des partenaires. Les travaux vont durer une année. A l'issue du chantier, la capacité de la tribune sera portée à 1 750 places, soit 300 supplémentaires.

### Des aides à la rénovation :

La Communauté d'Agglomération propose des aides financières à la rénovation des logements. Elles peuvent concerner les maisons individuelles, comme les copropriétés, les propriétaires bailleurs ou occupants.

Indépendants et objectifs, les conseillers de Mon Cap Energie sont aussi à votre écoute pour vous accompagner dans votre projet, de la définition des travaux prioritaires, au choix des matériaux et à la sélection des artisans.

## Les aides à la rénovation de la CA3B

### Types d'aides

#### Fonds isolation

Réalisation de deux bouquets de travaux d'isolation parmi ceux-ci : murs, plancher bas, combles, toitures, changement de menuiseries.

#### Fonds énergies renouvelables

Installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable : bois, solaire thermique ou photovoltaïque, éolien, géothermie.

### Montants

Prise en charge de 25% du coût des travaux avec un plafond de travaux éligibles de 10 000€ HT. Aide majorée à 40% pour les primo-accédants.

1 000€ par équipement.

Rendez-vous sur le site mon Cap énergie de l'agglomération avec le logiciel pour calculer directement votre projet photovoltaïque



### Etik'table, le site référence pour manger local :



Vous souhaitez manger local et de qualité sans savoir où trouver des producteurs locaux ? Le site [www.etiktable.fr](http://www.etiktable.fr) recense des professionnels en vente directe sélectionnés pour la qualité de leurs produits. Il propose aussi de nombreux conseils pour mieux acheter, s'y retrouver dans les différents labels et privilégier une alimentation en lien avec les saisons.

## FRUITIÈRE À COMTÉ DE DROM

### Notre fruitière coopérative une nouvelle fois à l'honneur.

La fruitière à Comté de Drom : 5 exploitations GAEC des Teppes , GAEC des Landes, GAEC des Dolines, GAEC Dodets et EARL du Levant produisent 2.2 millions de litres de lait soit 210 tonnes de Comté affinés par Mont et Terroir.

C'est une des plus petites coopératives à comté de la filière. Elle existe depuis 1881.

La coopérative de Drom fait partie de JURAMONT (coopérative d'achats de Comté) depuis juillet 2014 afin de valoriser au mieux ses comtés en " blancs".

Petite par son litrage mais grande par la qualité de ses produits et son savoir-faire :

Rappelons la médaille d'or en AOP Comté remportée l'an dernier au concours général agricole avec un Comté du mois d'aout 2017 qui avait 18 mois d'affinage. La remise en fabrication d'un célèbre fromage local longtemps oublié : le fromage de Clon.

Dernière distinction en date : la remise du trophée de l'excellence Saveurs de l'Ain a été remise à Alexandre Bran, Président de la fromagerie Coopérative et à Aurélien Perret, maître fromager.

Augurons que notre fruitière à Comté portera encore haut les couleurs de notre commune dans les années à venir et souhaitons-lui bonne chance en ce début d'année 2019 puisque ses Comtés ont été une nouvelle fois sélectionnés pour concourir lors du Concours Général qui se déroulera fin février à Paris dans le cadre du Salon de l'Agriculture.



## CCAS - REPAS DES ANCIENS

### Traditionnel repas des anciens chez TISSOT à Simandre-sur-Suran le 24 novembre.

Comme à l'accoutumée, Maurice pousse la chansonnette pour amorcer l'animation. Il entonne la « Madelon » aidé par Monique BONNET, puis elle continue à deux voix avec Jean-Claude. Maintenant, c'est au tour de Flora et Monique DIDIERLAURENT et pour finir le duo Marcelle et Rolande (la doyenne). Voilà un bel après-midi festif tout en musique.



ÉCOLE

Pour débiter l'année sur les chapeaux de roues, les élèves ont financé leur traditionnelle sortie ski de fond avec les fonds récoltés lors de la vente de couronnes de Noël. Une bien belle journée à Giron, où la neige et les fous rires étaient au rendez-vous.



Côté musique, les élèves, aidés des intervenants musique de la communauté de musique, ont participé à des ateliers sonores où ils ont pu appréhender la musique par différentes entrées comme par exemple les massages sonores.



Avec l'arrivée du printemps, les Dromignons ont pu s'attaquer aux grands travaux de jardinage avec la confection de leur première butte de permaculture. Grâce à ce labeur, les légumes du jardin poussent de façon plus naturelle et moins coûteuse en soins. Cela a permis à l'école d'obtenir une nouvelle fois le label éco-école.



Le 19 mars, les enfants ont eu la chance d'avoir une intervention sur le thème du handicap.

En avril, les élèves ont comme de coutume ravi les amateurs de théâtre avec la pièce les ogres et les clowns.

Les dromignons ont également pu profiter de ce mois d'avril pour visiter l'usine Ovade du site de la Tienne où ils ont été sensibilisés sur la manière de valoriser les déchets.

Début juin, les écoliers ont fait un voyage qui les a menés jusqu'aux confins du système solaire grâce à leur visite du planétarium de Vaux en Velin. Au programme de cette journée expériences et découvertes sur le thème de la découverte spatiale.

Pour clôturer l'année scolaire, les dromignons ont organisé leur habituel marché des connaissances. Sur les différents stands, parents, famille, habitants ont pu apprendre à manger avec des baguettes, cuisiner des gâteaux, s'occuper des chatons et des chiens, jouer aux échecs et aux dames, dessiner, bricoler un moteur, faire du yoga, jouer au badminton...  
Le journée s'est terminée par la remise des dictionnaires aux futurs 6<sup>ème</sup>.





Après l'été, les Dromignons ont repris les chemins de l'école avec un effectif quasi stable : 15 élèves fréquentent l'école cette année.

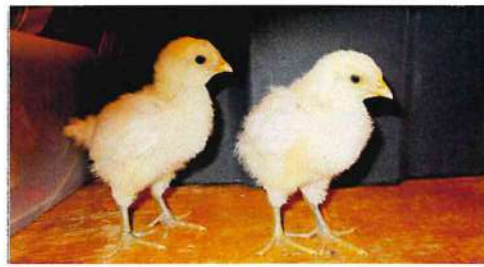


Durant l'automne, avec les intervenants de la communauté de communes et les artistes Christelle Fillod et Janice Wimmer, les écoliers ont pu explorer les différentes facettes de la photographie et plus particulièrement du sténopé. Ce travail s'est concrétisé par une exposition qui circule dans différents endroits de la communauté de commune.

Les enfants ont aussi participé à la St Thyrese sur leur char sur le thème du Paris de la belle époque. Les élèves ont également pu profiter de nouveau d'un cycle de 14 séances de piscine à carré d'eau.

Enfin, pour clôturer 2018 le traditionnel marché de Noël organisé par le sou des écoles était encore présent. Les élèves ont encore connu le succès avec leurs couronnes de Noël fabriquées par leurs soins, ceux de Pascale et ceux des parents. Il y a également eu le traditionnel repas de Noël à la cantine.

Le 6 juin, les enfants ont eu la joie de voir arriver deux nouveaux occupants dans l'école : Tiky et Miky les poussins. Après avoir patiemment attendu que les œufs éclosent, les élèves ont pu apprivoiser nos deux poules qui occupent désormais une place importante dans notre établissement.



En septembre, les Dromignons ont de nouveau participé à l'opération "Nettoyons la nature".



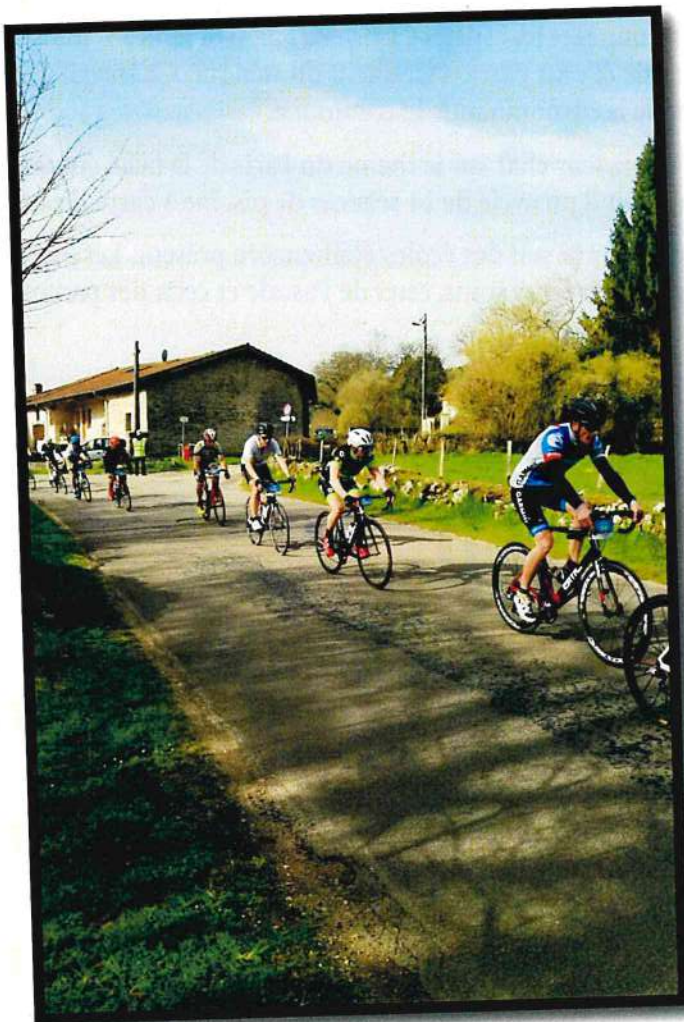
Pour le périscolaire, encore beaucoup de variétés cette année. Un grand merci à Pascale pour son investissement et son professionnalisme. Un grand merci à tous les bénévoles (parents, associations, habitants de Drom et même élèves !...) qui font de ce temps périscolaire un temps de qualité.

Pour conclure, je voudrai une nouvelle fois remercier tous ceux qui œuvrent à la vie de l'école : Sou des écoles, municipalité, habitants du village... C'est grâce à vous tous que notre belle école peut continuer à fonctionner et à vivre.

27/01/2018 - Fondue



8/04/2018  
la bisou traverse Drom



18/03/2018 - Journée sur le handicap



26/04/2018 - Les dromignons visitent Ovade



29/04/2018 - Bourse d'échange de l'ARCMA



25/05/2018 - les petites mains bénévoles du fleurissement



15/06/2018 - remise des dicos aux dromignons de CM2



22/07/2018 - Rassemblement Renault R8 Gordini



3/09/2018 - Rentrée des classes pour les dromignons et label éco école



28/09/2018 - Opération « Nettoyons la nature »



30/10/2018 - Fête de la Saint Thyrese



28/10/2018 - préparation des gallettes pour la fête de Drom







17/10/2018 - atelier photo son aux conches avec les dromignons



20/10/2018 - premières pages avec la bibliothèque

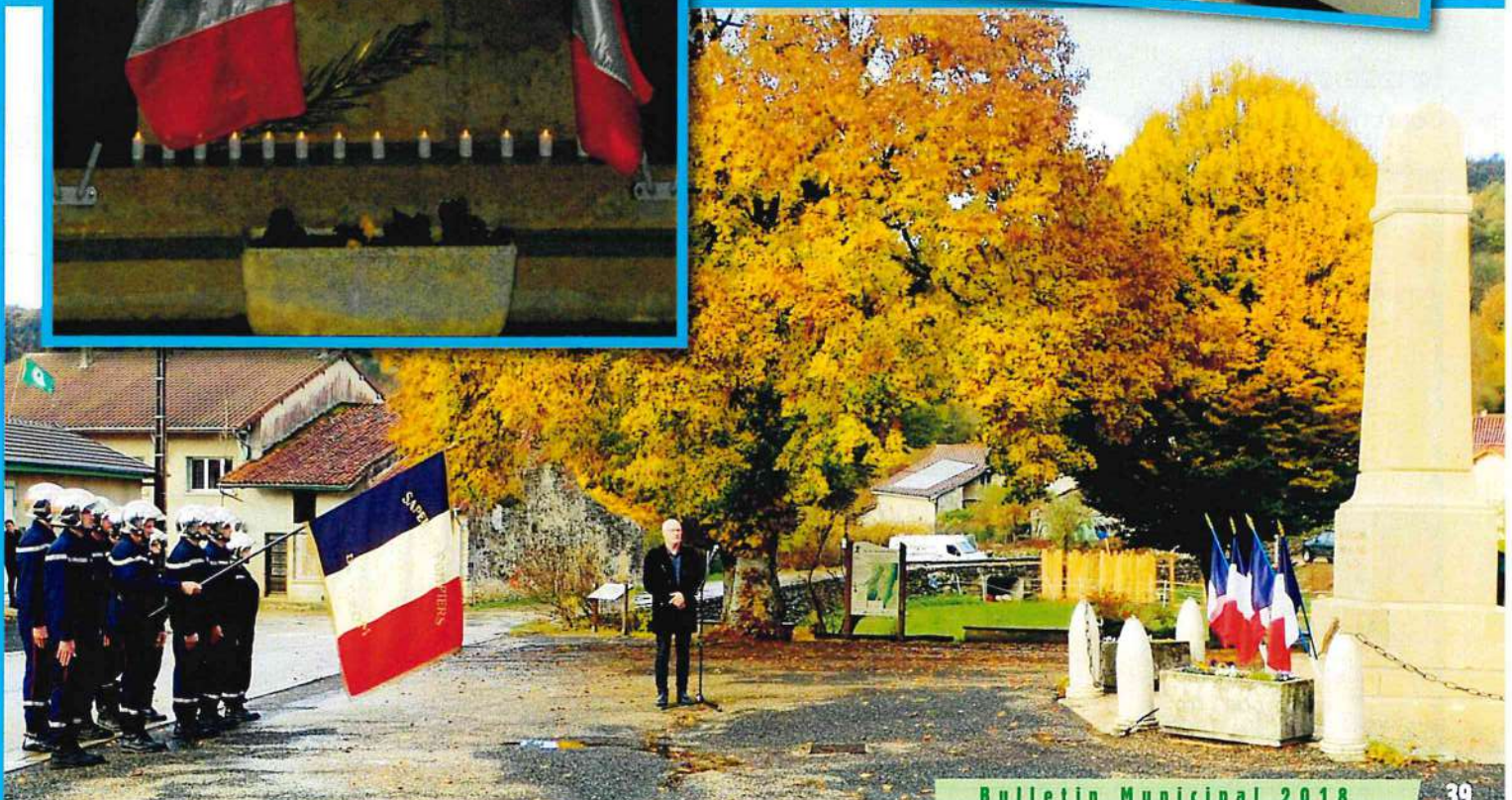
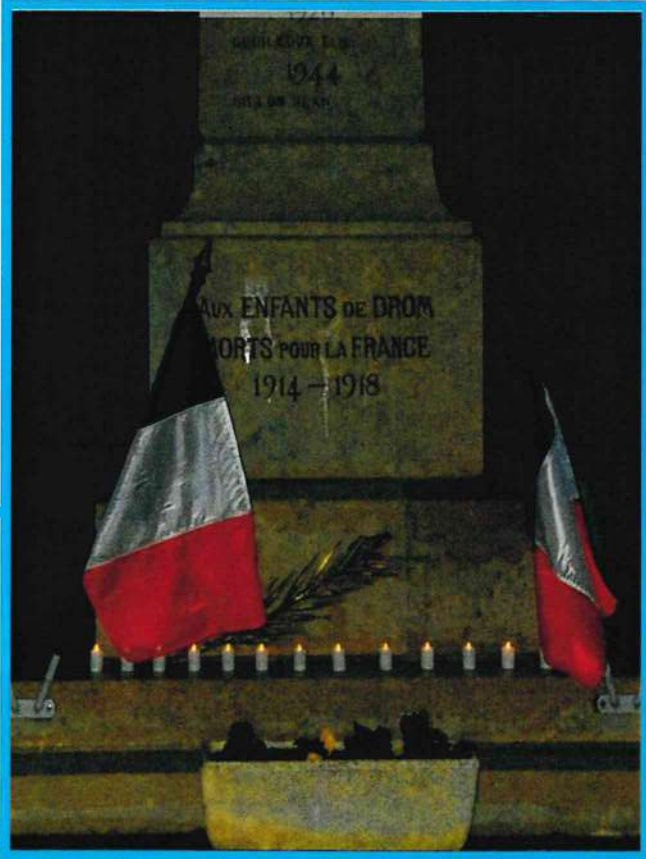


28/10/2018 - Conscrits



28/10/2018  
pompiers en action

11/11/2018 - veillée pour les anciens combattants





24/11/2018 -  
Banquet des anciens

21/12/2018 - repas de Noël  
des dromignons



14/12/2018 -  
Couronnes de Noël de l'école



Pour la campagne annuelle de communication pour le dépistage du cancer du sein qui a lieu tous les mois d'octobre, on a pu voir cette année dans les rues du village et devant la fromagerie des nœuds roses réalisés au crochet.

En France, plus d'une femme sur 9 développe un cancer du sein avant 75ans. Au nombre de 59000 cas en 2017, 87% des patientes sont en vie 5ans après le diagnostic. Malheureusement, il faut compter encore près de 12000 décès chaque année.

Le dépistage, atout majeur pour neutraliser les tumeurs, est entièrement pris en charge par la sécurité sociale qui envoie aux femmes de 50 à 75 ans une proposition de dépistage par mammographie.

Après détection d'un cancer, de plus en plus, les traitements sont personnalisés. Ce qui permet aux spécialistes de diminuer les désagréments de la médication thérapeutique.

Le cancer du sein est une maladie multifactorielle. Chaque personne réagit différemment à chaque facteur de risque dont certains sont évitables : la consommation d'alcool et/ou de tabac, le surpoids et le manque d'activité physique. Certains traitements hormonaux de la ménopause, l'âge, des antécédents personnels et/ou familiaux et des prédispositions génétiques, sont aussi de potentiels facteurs. Un grand merci à tous les riverains qui ont accepté l'affichage sur leurs clôtures.



**CALENDRIER DES MANIFESTATIONS**

**JANVIER**

**Vendredi 15 :**

Expo photo de CA3B

**MARS**

**Dimanche 31 :**

Passage à l'heure d'été

**AVRIL**

**Vendredi 6 :**

Spectacle de l'École

**Dimanche 7 :**

Course Cycliste La Bisou

**Dimanche 28 :**

26<sup>ème</sup> bourse d'échange de l'ARCMA

**MAI**

**Mercredi 8 :**

Cérémonie au monument

**Dimanche 26 :**

33<sup>ème</sup> Triathlon de Bourg-en-Bresse

Élections européennes

**JUIN**

**Vendredi :**

Marché des connaissances des Dromignons

**Mercredi 19 :**

Concert Campagn'Arts

**JUILLET**

**Vendredi 19 :**

Vendredis du Revermont

Concert place D<sup>r</sup> Gaillard

**SEPTEMBRE**

**Vendredi 20 et Samedi 21 :**

Rallye du Suran

**Samedi 28 et Dimanche 29 :**

Fête de Drom

**OCTOBRE**

**Dimanche 27 :**

Passage à l'heure d'hiver

VTT Bourg - Revermont

**NOVEMBRE**

**Dimanche 11 :**

Cérémonie au monument

**Samedi :**

Repas des anciens

**DÉCEMBRE**

**Samedi :**

Ste Barbe

**ETAT CIVIL**

**Naissances :**

Isaac MEDJERDI le 15 juillet 2018

Evan PONCET le 22 juillet 2018

Soline BRAN le 7 novembre 2018



**Décès :**

Roger JACQUEMET

le 30 janvier 2018

Simone CARRIER

le 14 février 2018



## AMICALES RÉUNIES DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE LA VALLÉE DU SURAN

### Le Don du Sang ...un Don de Soi ...

Une nouvelle année va commencer et l'Amicale des Donneurs bénévoles de la Vallée du Suran est heureuse de vous présenter ses vœux les meilleurs pour 2019, Bonheur, Santé et l'envie de partager. Partager c'est justement le leitmotiv des Donneur de Sang, partager leur sang avec ceux qui en ont besoin, partager un moment de convivialité à l'occasion des Dons, partager des informations importantes au cours de l'assemblée générale et aussi partager un effort lors de la randonnée pédestre annuelle. Ce partage, en 2019, débutera par l'Assemblée Générale qui se tiendra à Villereversure le 1<sup>er</sup> février et la randonnée pédestre prévue fin septembre.

Les dons se répartiront comme suit avec cette année 5 Dons :

<i>Le 17 janvier</i>	<i>à Villereversure</i>	<i>de 15h30 à 19h</i>
<i>Le 21 mars</i>	<i>à Hautecourt</i>	<i>de 15h30 à 19h</i>
<i>Le 23 mai</i>	<i>à Simandre</i>	<i>de 15h30 à 19h</i>
<i>Le 1<sup>er</sup> août</i>	<i>à Villereversure</i>	<i>de 15h30 à 19h</i>
<i>Le 31 octobre</i>	<i>à Chavannes</i>	<i>de 15h30 à 19h</i>

2018 a été une belle année avec plus de 50 dons et des nouveaux donneurs à chaque rendez-vous, le dernier de l'année étant programmé à Simandre le jeudi 15 novembre.

La randonnée pédestre s'est déroulée sur Germagnat et a connu un franc succès avec 92 participants. Deux parcours étaient proposés 6 et 14 km. Belle organisation et aux dires des marcheurs la réception d'après l'effort était très agréable, bravo à l'Amicale.

Tout au long de l'année, Françoise Millet, la Présidente et certains membres du bureau ont participé à des rencontres concernant le Don du Sang aux quatre coins du département, ce qui montre le dynamisme de l'Amicale qui œuvre dans un très bon esprit.

Belle année 2019 à tous et rendez-vous pour Votre premier Don à ceux qui ne sont pas encore donneurs.



## FLEURISSEMENT

Cette année encore, notre comité de fleurissement a réussi à fleurir les points habituels du village.

Les plantations ont souffert de la chaleur de cet été particulièrement chaud mais ont bénéficié des bons soins apportés par les bénévoles toujours aussi présentes et actives.

Grâce à l'appui de la municipalité, un petit plus est apporté chaque année.

Les vasques devant l'église ont été changées, la butte a été

nettoyée puis replantée et des jardinières étoffent le fleurissement du chaudron (vers l'abri bus).

Le 3 Août, nous avons eu le plaisir d'accueillir le jury de la Route Fleurie. Le départ pour cette journée consacrée à la visite des villages et hameaux était prévu à Drom. Les membres du comité ont assuré l'accueil des participants. Merci à la Municipalité et aux bénévoles. Comme chaque année un appel est lancé aux personnes qui souhaitent se joindre à nous.



## CINÉMA RURAL ITINÉRANT

Après le départ de Coligny, en cours de saison précédente, le **Cinéma Rural Itinérant Bresse Revermont** a accueilli La Tranclière, maintenant à seize le nombre de communes desservies. La saison proposait, de ce fait, huit projections de moins, mais il a quand même été enregistré une progression de plus de 4 % de spectateurs. La commune de Corveissiat a demandé à rejoindre le circuit et son agrément est en cours.

Alors que Drom et Simandre se disputaient régulièrement la première place, en matière d'affluence par rapport à leur population, l'arrivée de La Tranclière les relègue respectivement, pour cette saison, en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place !

Ainsi, on constate 8 350 entrées au fil des quatorze films diffusés dans les seize villages, permettant à tous les spectateurs concernés d'avoir accès à des films très récents pour une somme modique, même si une augmentation a été nécessaire cette année, pour la première fois depuis seize ans (2 € pour les moins de 14 ans, 4 € pour les moins jeunes).

A Drom, la saison a connu 248 entrées. Depuis la saison précédente, quand il y a projection d'un dessin animé, une séance supplémentaire est proposée l'après-midi, en partenariat avec le Sou des Ecole, dans le cadre des temps d'activités périscolaires . . . pour le plus grand bonheur des Dromignons !

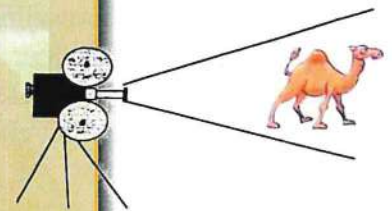
L'équipe des bénévoles de Drom n'est pas fermée à tout volontaire supplémentaire : toute personne intéressée pour s'engager dans cette forme de diffusion de la culture en milieu rural peut rejoindre Jean-François, Daniel et leurs « Nanoches » (les nanas du cinoche) !



Les spectateurs peuvent arriver : la salle est prête !



Avec les "Nanoches" . . .



**Le cinéma rural, à Drom,  
c'est des films récents, en qualité numérique,  
à un tarif défiant toute concurrence  
et à moins de 400 mètres de chez soi.  
(sans spots publicitaires, et avec une tombola)**

## Interventions



**Onze** : c'est le nombre d'interventions réalisées en 2018 par les volontaires du Corps de Première Intervention de Drom, qui se décomposent en trois secours à personnes, un accident sur la voie publique et sept « opérations diverses » (principalement des nids de guêpes). Mais les bénévoles ont aussi continué leur **formation** continue : Nicolas Paubel, Camille Leduc et Guillaume Leduc ont ajouté des modules initiaux à leur actif ; le sergent Anthony Poncet a suivi une session feux de forêt et une manœuvre commune a été organisée avec le centre de secours du Suran, dans des conditions au plus près de la réalité. Ils n'ont pas, non plus, oublié d'entretenir leur forme physique en participant au parcours sportif, lequel se déroulait, cette année, à Cize. Là, Loïc Presti s'est qualifié pour le parcours départemental, dans le pays de Gex (il avait aussi participé, en février, au cross départemental, à Lagnieu).

## Effectifs

On enregistre, cette année, le départ du sergent Aviet, qui a souhaité ne plus renouveler son engagement au sein de la compagnie. Après avoir efficacement assuré la direction du CPI pendant une décennie, il en avait transmis les rênes au sergent Poncet. Ce dernier n'a pas manqué de lui rendre hommage lors de la Sainte Barbe. Il faudra alors deux nouveaux sapeurs pour le remplacer ! En effet, Jean Marc Fieschi et Emmanuel Manissier, nouvelles recrues, ont validé les tests leur permettant de débiter le cycle de formation, assurant ainsi un effectif de **douze** volontaires.



## Amicale

Actifs aussi dans la vie de la collectivité, les pompiers ont encore assuré la première journée de la **fête patronale** : on a même frisé la pénurie de tartes dès la fin de la matinée.

Enfin, leur présence assidue aux **commémorations** en rehausse la solennité : ils n'ont ainsi pas manqué d'être présents pour la cérémonie du centenaire, le 11 novembre 2018.



**Quelques mots sur la bibliothèque :*****Que vient-on y faire ?***

Bien sûr choisir un livre, un document, un album, une BD.....

Mais la bibliothèque est aussi un lieu de rencontre, de partage. On échange des nouvelles, les dernières blagues, des recettes... (Que va-t-on manger ce soir ?)

Si l'on n'a pas envie de lire, on peut venir tout simplement pour discuter, pour sortir de chez soi. Pourquoi pas ?

***Comment faire ?***

L'inscription est gratuite ainsi que le prêt de documents.

Un grand choix de titres est proposé. Les adultes peuvent y trouver des romans, policiers ou autres, des récits, biographies, documentaires, BD... Les enfants ne sont pas oubliés. De la petite enfance à l'adolescence, chacun peut y trouver son bonheur : albums, BD, poésies, revues, romans...

De plus, si un ouvrage vous intéresse, il est possible de le réserver ; si celui-ci est disponible à la DLP (Direction de la Lecture Publique), une navette l'apportera assez vite, sinon il faudra un peu de patience. Celle-ci passe tous les 15 jours pour déposer les documents espérés et reprendre ceux attendus par d'autres. Deux fois par an, les bibliothécaires sont accueillies sur le site de la DLP pour échanger un plus grand nombre de documents.

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site internet de la DLP ( [lecture.ain.fr](http://lecture.ain.fr) puis portail tout public) pour vérifier l'existence d'un titre sur la liste des ouvrages mis à disposition et en faire la demande aux permanences: lundi 18h à 19h et samedi 10h à 11h.

***Quel avenir pour la bibliothèque ?***

De nouvelles normes ont été demandées par le Département, l'année dernière, pour qu'une structure puisse être maintenue :

- Superficie du local 25m<sup>2</sup> : avec les travaux d'aménagement de la salle, nous y sommes presque...
- Une bénévoles formée : formation en cours...
- Une subvention de 0,50 € par habitant : acceptée par le conseil municipal
- Quatre heures hebdomadaires de permanence, pour l'instant deux mais une évolution est prévue...

Une convention de partenariat a été signée entre la commune et le département par l'intermédiaire de la DLP. Trois années sont prévues pour que les normes soient respectées.

***Quelques chiffres pour 2018 :***

Au cours de l'année écoulée, nous avons compté 148 passages d'emprunteurs pour un total de 362 documents, 58 enfants pour 193 albums et 90 adultes pour 169 livres. Sachant que, pour raison de travaux dans la salle, la bibliothèque est restée fermée presque deux mois, le résultat est très positif. Cinquante-huit visiteurs sont passés sans emprunter de documents.

Ces chiffres confirment le bien-fondé du maintien de notre petite bibliothèque municipale.

La commune met tout en œuvre pour que cette structure perdure pour le plaisir de tous, malgré les difficultés de mises aux normes. Qu'elle soit remerciée !

Si certaines personnes ont un peu de temps pour renforcer la petite équipe de bénévoles, ne serait-ce que pour quelques permanences pendant l'année, elles ou ils seront les bienvenus.



L'ARCMA (Association Revermontoise pour la Conservation des Mécaniques Anciennes) a pour objectif la sauvegarde du patrimoine mécanique et plus particulièrement régional.

**Cette année 2018 a été particulièrement faste avec une nouvelle animation :**

Voyage en Italie pour la Bourse-Expo du 29 avril qui a été une réussite avec du soleil et de très nombreux visiteurs. Coté voiture, Fiat 500, Alfa spider, Lancia, et autres côtoyait la vedette du jour, une Ferrari 250GT Lusso (produite à 351 exemplaires). La réputation des motos italiennes n'est plus à faire, commençons par les cyclos sports : Malanca, Itom, Malagutti, Mondial, etc ... accompagnés des plus grandes (cylindrée) Ducati, Moto Guzzi, Benelli, Parilla, Laverda et autres scooter Vespa... Dans le pré à coté des Someca (Fiat) plus connu chez nous, on trouvait des Same, Landini et même un motoculteur Ferrari. Le premier prix de la tombola était un cyclomoteur Moto Guzzi Dingo, gagner par un de nos voisins Suisse.



Pour la première édition de la fête de la « Mob » à Meillonas les participants sont venus en nombre : une centaine. Le matin des balades, l'après-midi les nombreux spectateurs ont pu apprécier les véhicules en mouvement dans différentes épreuves ; concours d'agilité, course de lenteur et concours d'élégance, ainsi qu'une expo.

Départ de Drom pour la sortie des Radieuses, vieux cyclomoteurs, mobs et pétrolettes d'antan qui ont parcouru le bord de la rivière d'Ain le 7 octobre avec une pause casse-croûte à Meillonas après un passage à la rencontre de l'ABR à Villereversure.

Le 14 octobre participation de motos au défilé de la Grand' Margot à Ceyzériat, notre petit Valor tirait également un char, tout cela accompagner d'une exposition.

Au niveau des activités plus pratiques, les rénovations d'engins suivent leur cours sans faiblir (voiturette électrique Mors, automobile Renault Celtaquatre, tracteur Babiole, moto 250 Terrot ...)

**Pour 2019, dans les projets à venir, la Bourse-Expo sera organisée le 28 avril à Drom et le 8 septembre pour la deuxième édition de la fête de la « Mob » à Meillonas.**



Tous les membres de l'association remercient la municipalité pour son accueil et sa bienveillance pour l'organisation de ses activités.

## SOU DES ÉCOLES - 60 ANS

**Voilà 60 ans déjà que le Sou des Ecoles Laïques de Drom accompagne l'école communale dans ses projets.**

C'est en janvier 1959 que ses statuts ont été déposés par son premier bureau composé du maître d'école Mr Charles Goutorbe et des parents d'élèves Marcel Guillemot et Marius Grenodon.

Et depuis 60 ans, parents et enseignants se succèdent et s'investissent sans faillir dans les projets pédagogiques de notre école vraiment unique.

Cette année le Sou des Ecoles contribuera pour une large part au déplacement des quinze élèves en classe de mer à Sausset les Pins pour une durée d'une semaine. Il les accompagnera aussi dans ses autres projets : exposition de photographies, sorties au théâtre et au cinéma, entre autres.

Depuis une dizaine d'années, c'est aussi la garderie et la cantine qui sont gérées par le SEL avec le soutien financier de la commune. Récemment, le travail de Mme Maud Brochard, présidente du SEL, a porté ses fruits sous la forme de l'obtention d'une subvention émanant du Conseil Départemental.



Le bureau du Sou des écoles laïques tient aussi à remercier chaleureusement Mr André-Henri Caillat (Principal de collège retraité originaire de Drom) pour son soutien généreux, qui permettra selon sa volonté de moderniser les équipements mis à disposition de la classe.



Créée il y a tout juste 30 ans, l'association «**Patrimoine**» s'est donnée pour but de «*protéger, entretenir et développer le patrimoine de Drom et de sa vallée*». Cette année, elle a été sollicitée par M. le maire pour participer aux commémorations du centenaire de l'armistice. Dans un premier temps, une opération de nettoyage du monument aux morts a été réalisée, avec des élus et l'employé communal, pour rendre son éclat d'origine à ce témoin du souvenir.

Puis l'association a participé, avec la commune et d'autres bénévoles, à l'organisation des cérémonies du centenaire.

Une exposition temporaire a ainsi été proposée pendant trois jours à la salle polyvalente où l'association s'est attachée à raviver le souvenir des soldats de Drom tombés pendant la première guerre. Le 11 novembre même, parmi d'autres interventions des écoliers ou d'un particulier sur ce douloureux épisode de notre histoire, un texte a été lu, histoire imaginée à partir de personnages réels, les poilus de Drom, une scène de la vie du village, partagée entre le quotidien de la campagne et l'inquiétude pour les hommes partis au front.



Dans un registre plus gai, la fête patronale aura donné l'occasion de retrouver le repas dominical, instauré par Patrimoine en 1989. Un tel retour méritait bien un poulet au Clon ; bien des gourmands ont déjà réclamé leur place pour l'édition suivante. Quant à la soirée beaujolais, si elle a permis de partager un bon moment de convivialité, l'association s'interroge sur sa pertinence, au regard de la fréquentation de cette deuxième édition.

## Histoire imaginée ...

... mais avec des personnages réels

DROM, 22 mars 1916

*Il paraît que c'est le printemps, mais il fait quand même pas bien chaud, dans la vallée, en cette fin du mois de mars. Nous sommes mercredi et quelques groupes reviennent du marché de Bourg où les plus courageux se sont rendus tôt le matin, après la traite et les soins aux bêtes. Les plus courageux ou, plutôt, les plus courageuses : en effet, on voit majoritairement des femmes, accompagnées de jeunes garçons ou d'hommes plus vieux. Depuis déjà plus d'un an et demi que cette satanée guerre est déclarée, elle prend tous les hommes valides pour les envoyer au front, dans des contrées qu'on ne connaît que dans les livres de géographie, quand on va à l'école. On a parfois des nouvelles avec le journal, on se réunit alors quelques instants au bistrot, où à la forge : monsieur l'instituteur les lit à haute voix et donne quelques explications sur les lieux concernés, ce qui en rassure certains, ou en inquiètent d'autres. Quelques-uns, plus sages peut-être, disent que si tout se passait si bien qu'ils le prétendent dans les journaux, le front ne serait pas figé comme il l'est depuis l'année dernière !*

*Alors ce sont les femmes qui ont pris la relève pour aller aux champs, s'occuper des bêtes et faire tourner les fermes ; les enfants sont souvent exonérés d'école pour apporter de l'aide et remplacer les papas ou les grands frères.*

*Le village comptait tout juste 300 âmes, mais déjà plusieurs dizaines sont partis au combat. Et les nouvelles sont rares : on s'échange des informations entre le front et le village ; on raconte la vie dans la vallée, le climat, les cultures. Les poilus se veulent rassurants dans leurs courriers, mais les mères et les épouses sont mortes d'inquiétude et la moindre lettre, source de soulagement bien provisoire, est lue et relue mille fois.*

Début août 14, quand les premiers sont partis, ils pensaient être de retour avant l'hiver. Quelques anciens de 70 voyaient même d'un bon œil la revanche sur les Prussiens. Mais on n'était même pas à la Saint Thyse que Joséphine et Alfred **Cotton** avaient appris la mort de leur fils **Félix** ; il allait sur ses 26 ans quand il a reçu une balle de revolver, en Alsace. Alfred Brun, le charron, le fils de Célestine et Théophile, était dans le même régiment que Félix ; alors il avait informé ses parents dans une bien triste lettre : les deux copains du même village, qui avaient grandi ensemble, se soutenaient dans leurs tristes conditions de vie. Ne sachent comment s'y prendre, Théophile était allé voir M. le Maire, le Docteur Gaillard, pour aller annoncer ensemble la terrible nouvelle chez les **Cotton**. En plus, dans cette maison, il y avait un autre fils, plus jeune, **Clément**, 22 ans, qui devait être dans l'Oise à ce moment . . . mais dont on a plus de nouvelles encore à ce jour.

C'est comme **Joseph Auguste Girard**, le carrier, le fils à César et Florentine : il paraît qu'il était en Picardie au début du conflit. Et bien, pareil : plus de nouvelles depuis ! Tous les deux seraient portés disparus.

Au début de l'année suivante, on avait appris aussi le décès d'**Albert**, ce gars qui travaillait depuis quelques mois aux carrières. Il avait un drôle d'accent : il paraît qu'il arrivait de l'Est, mais on ne sait pas bien d'où. On le connaissait pas vraiment, Albert : il s'est fait tuer en Belgique. Il avait pas vingt ans ; pauvre gamin !

Puis, pendant les foins, c'est la Germaine **Borron** qu'a perdu son **Félix** : elle se retrouve seule avec ses deux petits. Et le **Clément Corretel**, pendant l'été (le fils à François) : il est mort suite à ses blessures dans un hôpital chez les Allemands : 25 ans, qu'il avait ! A Ramasse, y'en a une qu'a été inconsolable : ils auraient dû se marier s'il y avait pas eu la guerre !

Y'a encore le **Victor Grandpierre** qui serait porté disparu depuis le mois dernier ; il paraît qu'il était dans le nord. Et c'est pas facile pour sa femme, ici, avec les trois enfants : heureusement qu'elle a son père pour l'aider.

Deux gendarmes arrivent en vélo et se dirigent vers la mairie. Les conversations s'arrêtent, tous se figent, les regardent : à qui apportent-ils une terrible nouvelle ? Ceux qui les ont vu passer se sont rapprochés de la mairie, mais les gendarmes ne ressortent pas : ils doivent discuter avec le maître d'école, qui fait aussi le secrétaire. On entend un bruit de moteur ; c'est le docteur Gaillard : il possède une voiture. Le médecin revient d'une consultation à Meillonas ; il ne remonte pas vers l'Enclos mais tourne en face de la fromagerie et va aussi à la mairie. Un silence d'angoisse se fait dans la rue. Le maire ressort avec les gendarmes et les trois se dirigent vers l'atelier du charron.

En les voyant arriver, Théophile **Brun** devient blême, il pose ses outils, prie pour que les trois hommes tournent à gauche. . . qu'ils lui passent devant sans s'arrêter, qu'ils continuent plus loin ! Mais non : ils viennent droit vers lui ! Le charron sent une boule qui lui bloque la poitrine, ses lèvres tremblent, ses yeux refusent de voir.

Les gendarmes se mettent au garde à vous et le maire commence à parler d'une voix douce : « Théophile, c'est **Alfred** »... Alors le charron s'effondre en criant « noooooon ! » Célestine accourt et comprend aussitôt.

« C'est arrivé la semaine dernière, dans l'Aisne, dans les tranchées », reprend le maire. Mais la vie s'est arrêtée pour Célestine et Théophile ; même préparés au pire, ils gardaient toujours l'espoir. Alfred avait 25 ans : il est allé retrouver Félix, son copain d'enfance, son copain de tranchée, son copain d'infortune.

Célestine et Théophile se retrouvent seuls avec leur chagrin pendant que le maire et les gendarmes s'éloignent. Voisins, parents et amis tentent de les reconforter, mais se sentent si désemparés, partagés entre révolte et tristesse solidaire, et l'étrange et coupable sentiment de se sentir soulagé de n'être pas « concernés » . . . pas aujourd'hui.

Plus tard, les disparus seront déclarés morts ; l'année 17 verra encore disparaître Auguste Corretel. Puis encore **Léon Carrier**, **Albert Brun** et **Elie Rougemont** en 18. Dix hommes de Drom sont mentionnés dans le « Livre d'or du ministère des pensions » ; hommage de la Nation aux « Mort pour la France » dans ce conflit.



En réalité, seuls deux de ces morts étaient mariés, et un seul avait un enfant qui deviendra pupille de la Nation. **Albert Guilloix** termine la guerre en octobre 1919, comme beaucoup d'autres. Mais il n'a encore pas effectué la moitié de son service militaire : il est donc envoyé aussitôt dans un autre conflit, l'Algérie, où il perdra la vie en septembre 1920.

Enfin, 48 autres soldats démobilisés auront eu, sinon plus de chance, du moins, moins de malchance, et reviendront à Drom.

DÉROULEMENT EN IMAGES DE  
L'HOMMAGE 2018 AUX POILUS À DROM



Soirée du 10 novembre



Dépose d'une gerbe au cimetière et recueillement sur la tombe des Morts pour la France.



Le public a répondu présent à l'invitation de la Mairie pour l'hommage au cimetière.



Dépose de bougies au monument pour accompagner la mémoire des Morts pour la France pendant la veillée et la nuit du 10 au 11 novembre.

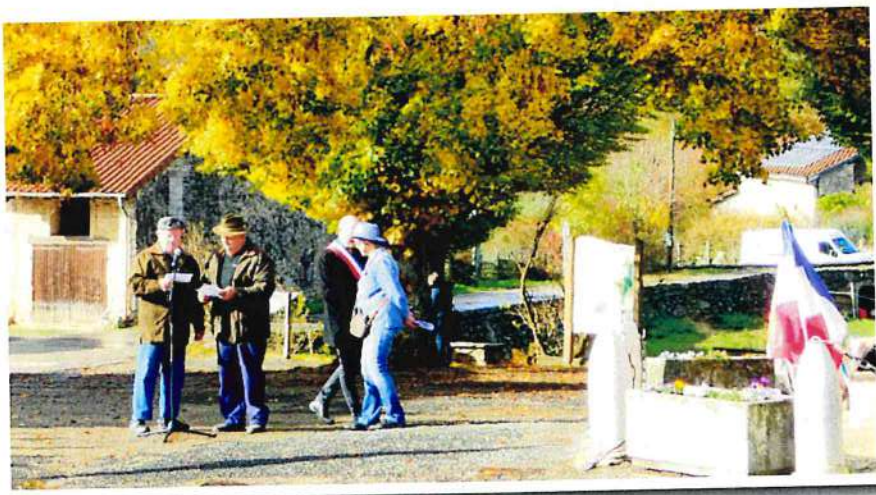


## Préparation exposition du 11 novembre



Mise en place de l'exposition par les bénévoles et l'association Patrimoine que la commune remercie pour leur implication.

## Cérémonie



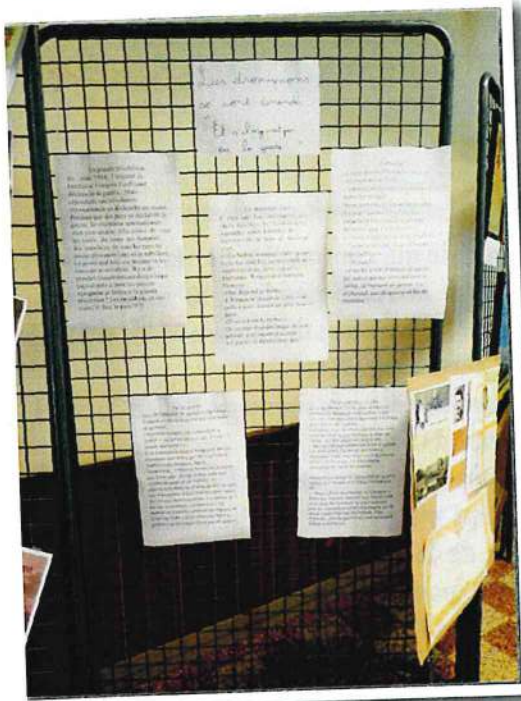
Cérémonie qui commença par la sonnerie des cloches à la volée pendant 10 minutes pour rappeler la liesse lors de l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918.

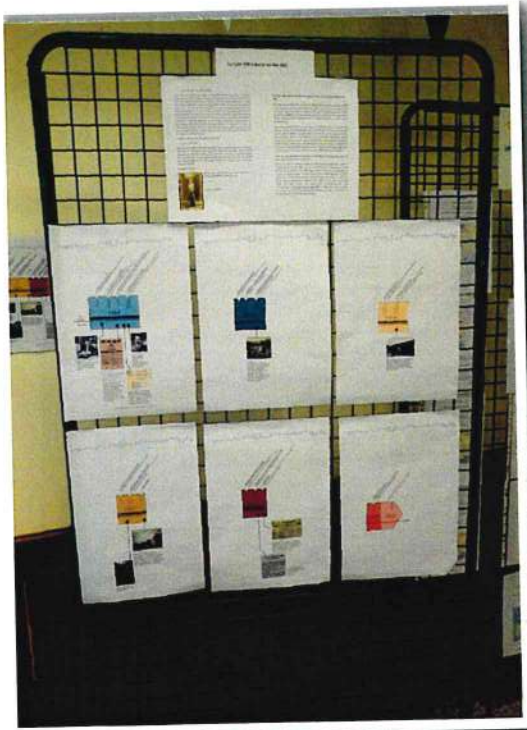
(Remerciements aux sonneurs Roger Corretel et Bernard Larruat).

Participation des enfants de l'école, témoignages et chants ont rythmé la cérémonie. Merci aux élèves de la classe de Drom et à M. Sylvain TURPIN pour le travail effectué sur le sujet de la guerre de 1914 - 1918.



Exposition à la salle polyvalente





AUX ENFANTS DE DROM  
MORTS POUR LA FRANCE  
1914 - 1918

Le 29/08/1914, **Clair Joseph Auguste GIRARD**, soldat du 60<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, disparaît à Harbonnières (Somme). Né à Drom le 05 septembre 1891, il avait été incorporé le 08 octobre 1912. Il était carrier et avait 23 ans.

Le 12 septembre 1914, **Joseph Marie Félix COTTON**, canonnier conducteur du 5<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie de Campagne, est tué par une balle de revolver à Chavannes sur l'Etang (Haut Rhin). Né à Drom le 07 décembre 1888, il avait fait son service militaire du 08 octobre 1909 au 24 septembre 1911. Mobilisé le 02 août 1914 ; il était cultivateur et avait 26 ans.

Le 16 septembre 1914, **Joseph Marie Clément COTTON**, soldat du 44<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie de Campagne, disparaît à Autrèches (Oise). Né à Drom le 28 juillet 1892, il avait été incorporé le 09 octobre 1913 ; il était cultivateur et avait 22 ans.

Le 17 janvier 1915, **Georges Albert DEPOT**, soldat du 79<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, est « tué à l'ennemi » à Stenstradt (Belgique). Né le 23 mars 1895, il allait avoir 20 ans.

Lemystère DEPOT ...

Suivant les archives consultées, **Georges Albert DEPOT** apparaît comme né le 23 mars 1895 à Strasbourg ou à Belfort, mais son acte de naissance n'apparaît pas dans les registres d'état-civil de ces deux villes. Fait troublant, à Strasbourg, le 23 mars 1895, est né **Georg Albert DOTT** (marié le 14 mai 1921 et apparemment décédé le 10 novembre 1936). Il est recruté à Besançon sous le numéro matricule 754 ... mais son nom n'apparaît pas dans le répertoire alphabétique de la classe 15, et la fiche matricule 754 correspond à un autre soldat. Son décès est transcrit dans le registre de l'état-civil de Drom, et comporte plusieurs rectifications et compléments. L'acte mentionne qu'il était « domicilié en dernier lieu à Drom ». Constaté le 05 février, son décès est daté du 17 janvier. Enfin, on ne retrouve pas non plus trace de son inhumation dans les nécropoles militaires nationales, en France ou en Belgique ...

**Georges Albert DEPOT** fait partie de la liste des dix hommes de Drom mentionnés dans le « Livre d'or du ministère des pensions », matérialisant l'hommage de la Nation aux Morts pour la France ...

mais son nom n'est pas reporté sur le monument de Drom.

Le **22 juin 1915** ; **Jules Félix Aimé BORRON**, chasseur du 18<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs à Pied, est « tué à l'ennemi du 21 au 25 juin » dans les tranchées de Calonne (Meuse). Né à Drom le 22 mai 1886, il avait effectué son service militaire du 08 octobre 1907 au 25 septembre 1909. Mobilisé le 03 août 1914, il était cultivateur et avait 29 ans.

Le **21 août 1915**, **Aimé Clément CORRETEL**, soldat au 133<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, décède des suites de ses blessures à l'hôpital de Königsbrück (Allemagne). Né à Drom le 15 juillet 1890, il avait effectué son service militaire du 09 octobre 1911 au 08 novembre 1913. Mobilisé le 02 août 1914, il était agriculteur et avait 25 ans.

Le **08 février 1916**, **Marie Alfred Victor Elie GRANDPIERRE**, adjudant du 226<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, disparaît à Neuville Saint Vaast (Pas de Calais). Né à Drom le 05 décembre 1881, il avait effectué son service militaire du 15 novembre 1902 au 22 septembre 1905. Mobilisé le 12 août 1914, il était agriculteur et avait 35 ans.

Le **13 février 1916**, **Paul Alfred Edouard BRUN**, canonnier du 5<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie de Campagne, est décédé dans les tranchées de Fontenoy (Aisne) de ses blessures de guerre ; il est inhumé au cimetière de Fontenoy. Né à Drom le 29 avril 1889, il avait effectué son service militaire du 1er octobre 1910 au 25 septembre 1912. Mobilisé le 02 août 1914, il était charron et avait 27 ans.

Le **16 avril 1917**, **Aimé Marie Auguste CORRETEL**, soldat du 208<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, disparaît à Craonne (Aisne). Né à Drom le 21 septembre 1897, il a été incorporé le 08 janvier 1916. Il était agriculteur et allait avoir 20 ans.



Le **24 septembre 1918**, **Elie Léon CARRIER**, soldat du 7<sup>ème</sup> Bataillon du Génie, décède des suites d'une bronchite à l'hôpital militaire de Billom (Puy de Dôme). Né à Drom le 21 août 1885, il avait commencé son service militaire le 08 octobre 1906 et été réformé le 1er mars 1907 pour tuberculose. Marié à Villars le 03 mai 1907 avec Marie Antoinette Decollonge, Mobilisé le 22 février 1915. Il avait eu (au moins) un fils (Pierre Léon Louis), né à Drom le 28 mai 1915, lequel a été « Adopté par la Nation, suivant jugement du Tribunal civil de Bourg en date du 26 février 1920 ». Il était charron à Villars, puis à Belley et avait 33 ans.

Le **30 novembre 1918**, **Marcel Aimé BRUN**, dragon du 18<sup>ème</sup> Régiment des Dragons, décède à Vineuil Saint Firmin (Oise). Né à Drom le 10 mai 1893, il avait été incorporé le 27 novembre 1913. Il était tripiier et avait 25 ans.

Le **6 décembre 1918**, **Marie Elie Jules ROUGEMONT**, homme d'équipe de la 2<sup>ème</sup> Section de Chemin de Fer de Campagne, décède à Dijon. Né à Drom le 26 février 1886, il avait effectué son service militaire du 9 octobre 1907 au 25 septembre 1909. Alors qu'il habitait à Menton, il s'était marié à Drom le 08 juin 1914 avec Marie Félicie Joséphine Caillat, de Drom. Considéré comme appelé sous les drapeaux, il a été maintenu à son emploi à compter du 02 août 1914. Il était employé au P.L.M. à Genève et avait 32 ans.

Le **14 septembre 1920**, **Elie Albert GOUILLOUX**, zouave du 3<sup>ème</sup> Régiment de Zouaves à Constantine, décède à l'hôpital militaire de Batna (Algérie). Né à Drom le 17 février 1899, il avait été incorporé le 22 avril 1918 et avait participé à la campagne contre l'Allemagne jusqu'au 23 octobre 1919, puis à la campagne d'Algérie à partir du 24 octobre 1919. Il était agriculteur et avait 21 ans.

